



ONU  HABITAT



Division de la Coopération Technique et Régionale

# PROFIL URBAIN NATIONAL DU NIGER



## **Programme participatif pour l'élaboration des profils urbains dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**

Publié par le Programme des Nations unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2007

Les publications du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) et au bureau d'information de l'ONU-HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100 Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

<http://www.unhabitat.org>

HS/1154/09F

ISBN: 978-92-1-132120-3

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ:** Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source.

ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par M. Mohamed El Sioufi, Alain Grimard, Joseph Guiebo, et Gwedoline Mennetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

Mise en page: Andrew Ondoo

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified



# PROFIL URBAIN NATIONAL DU NIGER

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
CONTEXTE	8
GOUVERNANCE	14
BIDONVILLES	17
ÉQUITÉ DES SEXES ET VI H/SIDA.	20
ENVIRONNEMENT	24
PROJETS PROPOSÉS	
GOUVERNANCE	27
BIDONVILLES	32
ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA.	36
ENVIRONNEMENT	40

## AVANT-PROPOS



La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie. C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citadins résidant dans un bidonville.

Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes à vivre dans ces conditions soit pas moins de 72% de la population habitant dans une ville. Tous, rejoignent les métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure, si la tendance se confirme, cette population pourrait doubler tous les quinze ans. Les défis auxquels sont confrontées les villes africaines sont donc immenses: il nous faut fournir pour chacun un habitat décent. Ceci implique que ce lieu de vie ait accès aux services urbains de base. En outre, dans la mesure du possible, il nous faut garantir que la construction de ces zones d'habitation préservera l'environnement en même temps qu'elle contribuerait au développement économique de la région.

ONU-HABITAT est l'agence qui la première, porte la responsabilité d'accomplir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cible 10 (réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable) et cible 11 (améliorer de manière significative, les conditions de vie des habitants des bidonvilles – Au moins, pour 100 millions d'entre eux et ce, d'ici à 2020. L'une des principales stratégies de ONU-HABITAT pour mettre fin à cette crise, est de travailler en partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir en Afrique, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins, ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie.

Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en oeuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau Régional de l'ONU-HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division

Formation Renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONUHabitat, est connue sous l'acronyme RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain (d'une ville et/ou à l'échelle d'un pays) dans la perspective d'un développement durable (de la ville étudiée).

Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le RUSPS aborde principalement six grands thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes et le VIH/SIDA, les services urbains de base et l'environnement. Concrètement, son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une



autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays. Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information.

C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sous-région - préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région. Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Au Niger, la réalisation des profils fut prise en charge par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains et du profil national fut, elle, réalisée localement par les villes de Niamey, Tahoua et Mirriah. Le profil national est la synthèse des conclusions d'un bureau d'études, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires, sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en oeuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept des profils urbains, le coordonnateur du programme Alain Grimard, Joseph Guiebo le point focal pour Niger et Kerstin Sommer qui prit en charge la coordination.

Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Joseph Guiebo, Gwendoline Minnetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier monsieur Assane Diane, Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, monsieur Oumar Sarr, ministre du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la construction, ainsi que tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater sur le terrain, les progrès qui auront été réalisés au Niger.



**Anna Kajumulo Tibaijuka**

Sous-secrétaire Général des Nations-Unies  
et Directrice Exécutive.  
UN-HABITAT

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## GÉNÉRALITÉS

Le territoire du Niger est une partie intégrante des espaces constitutifs de l'Afrique de l'Ouest. Il est situé entre 11°37' et 23°23' de latitude nord et entre 0 et 16° de longitude est. Il couvre une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, soit environ 21 % de la superficie du sous-continent ouest-africain. De par son étendue, le Niger partage 7000 km de frontière avec les pays limitrophes. Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali. Ne disposant pas d'une voie ferrée, le Niger est obligé d'assurer le transport de toutes les marchandises par la voie terrestre et en partie par voie aérienne.

Les éléments du relief nigérien sont composés de vieux socles, de massifs montagneux, de plateaux, d'erg (vaste région couverte de dunes) et de plaines. Pourtant, la majeure partie du territoire est couverte de plateaux et certains massifs montagneux culminent à 2020 m d'altitude.

Le Niger est un pays sans débouché sur la mer, avec un climat tropical sec. Les zones les plus arrosées reçoivent en moyenne entre 300 et 600 mm de pluies par an.

## GOVERNANCE URBAINE

L'option de communalisation intégrale du territoire, consacre le développement local. En donnant aux communes les prérogatives de la maîtrise du devenir de leurs territoires, la décentralisation ouvre la porte à une nouvelle forme d'administration et de gestion des municipalités, par des élus locaux avec la pleine implication des populations. Cependant, l'exercice de planification et de programmation urbaine sera entravé au niveau de la plupart des municipalités par l'absence de documents de planification urbaine, devant permettre aux élus locaux d'avoir une vision stratégique du développement de leurs municipalités. De même, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, le faible niveau de formation des élus, l'incivisme fiscal généralisé, la mauvaise organisation des services municipaux, et l'insuffisance des ressources financières, constituent des contraintes majeures à la gouvernance urbaine.

Toutefois, des opportunités existent et permettent de dynamiser cette gouvernance urbaine. Il s'agit principalement d'un volume importants d'actions en cours de réalisation ou programmées, émanant des partenaires au développement mais également du haut commissariat à la Réforme administrative et à la décentralisation (H.C.R.A./D.). De nombreuses activités de renforcement des capacités ont été prévues à cet effet à divers niveaux. D'autres opportunités telles que la coopération décentralisée, la promotion du partenariat, l'appui des ONG seront également exploitées. Néanmoins certains risques sont à craindre.

Il s'agit notamment des conflits d'intérêt, des trafics d'influence, de l'analphabétisme et de l'instabilité des institutions.

## HABITAT ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

La structure urbaine de la plupart des centres urbains est caractérisée par l'existence de noyaux d'habitat anciens, auxquels se sont juxtaposés des lotissements successifs. La filière de l'autoconstruction constitue le mode dominant de production des logements. Il s'agit d'opérations immobilières issues d'initiatives privées individuelles. La quasi-totalité des logements locatifs sont fournis par le secteur informel, les normes de confort et d'hygiène y sont souvent déplorables (51 % des ménages les plus démunis résident dans des logements en banco.).

De très nombreux lotissements ont été réalisés dans tous les centres urbains du Niger. L'occupation régulière de l'espace a permis d'y réaliser des réseaux d'adduction d'eau potable et d'alimentation en électricité. Ces quartiers, présents dans les principales villes du pays, possèdent de nombreux équipements scolaires et sanitaires qui assurent à leurs résidents, l'accès à l'éducation et à la santé. Cependant face à des besoins de plus en plus croissants, et à l'amenuisement des finances publiques, les déficits en services sociaux de base ne cesse de s'accumuler. Cette situation touche particulièrement les populations résidant dans les quartiers pauvres des centres-villes et des quartiers périphériques.

Néanmoins certaines opportunités permettent en partie de remédier à ces insuffisances, à la fois en terme de réalisations physiques, qu'en terme de renforcement des capacités. Il s'agit notamment des interventions des partenaires au développement à travers divers projets, et du contexte de la décentralisation.

Cependant, l'insuffisance ou l'absence de revenus au niveau de nombreux ménages, et le coût élevé des parcelles, corrélées à la méconnaissance et à la non application des textes, constituent des risques qui sont de nature à compromettre l'efficacité de ces actions.

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA

La création d'un ministère chargé spécifiquement du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, constitue un atout majeur et témoigne d'une volonté politique de placer la question d'équité entre les sexes au centre des préoccupations de développement. A cela il faut adjoindre toute la panoplie de textes élaborés à cet effet, tous les appuis multiformes apportés aux activités féminines ainsi que la prise en compte de la femme dans tous les projets.

Cependant au niveau des municipalités, les actions demeurent encore timides, la plupart des activités menées dans ce sens sont l'œuvre de projets des ONG. Les quelques activités prévues parfois par les municipalités, sont consignées dans des fiches d'opération dont la réalisation n'est pas toujours effective ou du moins, que partiellement.

L'implication des femmes à la gestion urbaine est par ailleurs insignifiante. La question du genre pourrait cependant bénéficier d'opportunités dans un futur proche et ce, grâce à la décentralisation, aux partenaires au développement, aux ONG, aux groupements d'intérêt économique (GIE), aux organisations de la société civile (OSC), et enfin, aux centres de formation. Tous concourent à des degrés divers, à l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et à la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes.

Tous ces efforts déployés sont toutefois exposés à certains risques, à certaines limites de différents ordres. En effet, les textes peuvent parfois ne pas être appliqués, les pesanteurs socioculturelles et l'égoïsme des hommes restant tenace. Et enfin, il existe les contraintes qui sont liées à la situation du Niger, l'analphabétisme des femmes d'une part, et d'autre part, les difficultés à mobiliser les ressources nécessaires.

## ENVIRONNEMENT URBAIN

Le fleuve Niger qui constitue l'une des principales potentialités du pays, et qui assure l'approvisionnement en eau potable de Niamey, la capitale, subit une importante dégradation de ses conditions naturelles du fait de la sécheresse et la désertification mais surtout, à cause de la pollution engendrée par les rejets de tous les déchets liquides et solides dans son lit.

La poussée des extensions urbaines dans certaines localités, menace de pollution la nappe phréatique servant à l'alimentation en eau potable de ces localités. L'existence de nombreuses mares dans bon nombre de centres urbains, constitue une sérieuse source de préoccupation sanitaire, mais aussi une menace physique (inondation – effondrement) pour les populations riveraines.

Tout comme le genre, l'environnement urbain constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement. Des textes de portée nationale, des structures nationales et régionales (CNEED – CREDD) ont été instaurées et une stratégie nationale de développement urbain, élaborée.

Cependant les textes, trop compliqués dans leur formulation, restent encore inaccessibles à la majorité. La plupart des municipalités manquent de moyens logistiques pour évacuer les déchets solides et liquides. Les mauvais comportements des populations ne facilitent pas leur tâche, mais elles ne mènent trop peu d'actions de sensibilisation dans ce sens.

Au regard de l'ampleur des besoins, et face à la maigreur des ressources municipales, les opportunités offertes par les partenaires au développement et par la coopération décentralisée, avec l'appui de la décentralisation, doivent nécessairement et pleinement être exploitées.

# CONTEXTE

## ADMINISTRATION

L'administration et la gestion des municipalités nigériennes seront désormais régies par un cadre démocratique à travers des organes élus, conformément aux textes de loi relatifs à la décentralisation.

L'article 127 de la constitution du Niger, stipule :

- L'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration.
- Les collectivités territoriales sont créées par une loi organique.
- La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

Exception faite de l'élaboration de quelques schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), - les plans de lotissement ont toujours constitué le mode dominant en matière d'aménagement urbain. Ainsi jusqu'en 1997, date de mise en œuvre de la réforme sur l'urbanisme, les principaux textes relatifs à celui-ci, relevaient principalement du domaine réglementaire. En vue de corriger tous les dysfonctionnements, et donner à l'aménagement urbain un caractère global et cohérent, une réforme a été initiée en 1997, à travers l'adoption de l'ordonnance n° 97-005 du 17 janvier 1997 instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain. Cette ordonnance constitue le socle d'une nouvelle politique nationale en matière d'aménagement urbain.

Cependant, il convient de noter que ces textes ont été élaborés et adoptés avant la mise en œuvre du processus de décentralisation. C'est pourquoi, leur révision a été entamée, en vue de les réadapter à ce nouveau contexte qui donne aux organes élus locaux des prérogatives élargies en matière d'aménagement urbain.

La révision vise à renforcer le partenariat entre l'État et les communes en matière d'élaboration conjointe des documents de planification et de prise de décision en ce qui concerne certaines opérations d'aménagement urbain.

En vue de consolider cette nouvelle politique d'aménagement urbain, l'État nigérien a élaboré un document de stratégie nationale de développement urbain (SNDU) qui a été adopté par le gouvernement en novembre 2004. Cette Stratégie vise à faire du secteur urbain, un moteur du développement économique et social, en complémentarité avec le secteur rural. Signalons à ce titre que le secteur urbain a été placé au rang des priorités dans la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).

Cette Stratégie comporte quatre axes :

- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du développement urbain.
- La gouvernance locale et la gestion urbaine.
- Le développement économique local.
- L'intégration sociale urbaine.

## CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Basée sur une pratique extensive des activités agropastorales (agriculture et élevage), l'économie nigérienne est dans son ensemble très vulnérable, du fait de sa dépendance aux performances du secteur rural, lui-même tributaire des aléas climatiques.

Le Niger dispose par ailleurs d'importantes ressources naturelles qui sont les ressources hydrauliques (le fleuve Niger : la Komadougou et la Tapoa) et des ressources minières (uranium – or).

## LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

Bien que l'agriculture constitue la principale activité de l'économie en faisant travailler 87 % de la population active, la structure du PIB reste dominée par le secteur tertiaire dont la contribution à l'économie est à hauteur de 47 % contre 37,6 % pour le secteur primaire.

Le milieu urbain, au sein duquel se trouve localisé le secteur tertiaire, participe à hauteur de 62,4% à la formation du PIB, et concentre en son sein la grande majorité (70 %) des activités du secteur informel.

Le secteur informel urbain absorbe plus de 85 % des nouveaux venus sur le marché de l'emploi. Une grande partie de ces nouveaux demandeurs est constituée de jeunes migrants.

L'évolution sans cesse croissante du secteur informel dans l'économie urbaine, est en partie liée au processus d'urbanisation qui s'amplifie, et qui engendre la concentration des hommes et des activités au sein des principaux centres urbains du pays. Ainsi en 1992, plus de 48% des salariés du secteur moderne privé étaient concentrés dans la seule ville de Niamey.

Les villes d'Agadez et d'Arlit en abritaient quant à elles, 24,5 % (Atlas national de Niger - 2002).



## DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

En dépit de son dynamisme économique, le milieu urbain n'arrive pas à offrir suffisamment d'emplois aux ménages actifs. Le niveau de chômage de longue durée est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi 20,8 % de la population masculine vivant dans les villes secondaires demeurent inactifs. Un homme sur quatre déclare être au chômage depuis plus d'un an. Une très forte proportion de Nigériens travaille dans le secteur informel, (70% de ce secteur se trouve dans les villes) et ces emplois masquent le taux réel de chômage qui frappe le pays. C'est ainsi qu'en 1993, 52 % de la population urbaine nigérienne était considérée comme pauvre et 26 % comme extrêmement pauvre. Les revenus relatifs aux seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté sont respectivement de 75.000 francs CFA et de 50.000 francs CFA par an.

Enfin, en terme de consommation, il a été relevé que 40 % de la consommation totale dans les centres urbains, émanent des 20 % des ménages les plus riches.

## LES SERVICES URBAINS

La situation des services urbains dans les différentes agglomérations, se caractérise par des insuffisances et des dysfonctionnements en grand nombre. C'est ainsi que les quartiers résidentiels sont les mieux équipés, au détriment des noyaux anciens et des quartiers périphériques. Les zones d'habitat spontané demeurent évidemment les plus démunies en équipements et en infrastructures.

## ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains est assuré par la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN), au moyen de réseaux de distribution desservant cinquante et un centres. Le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu urbain est de 85 %, contre 57% en zone rurale. Les coupures d'eau, parfois prolongées, sont courantes dans divers centres desservis par la SEEN. La situation devient particulièrement pénible dans certains quartiers tant centraux que périphériques de la ville de Niamey. La vétusté avancée des conduites en fonte qui composent le réseau d'adduction explique ces dysfonctionnements fréquents. Des actions de réhabilitation ont pourtant été entamées dans le cadre du projet sectoriel de l'eau.

MAP 1.0: PLAN DE LA VILLE DE NIAMEY



## ASSAINISSEMENT

En dépit des efforts substantiels consentis tant par les organismes de coopération bilatérale et multilatérale, que la par les communes elles-mêmes, le secteur de l'assainissement souffre d'un manque de politique affirmée dans sa planification, et là encore d'une insuffisance de moyens.

Concernant l'évacuation des eaux usées, on dénombre deux types de toilettes principalement utilisées par les ménages : les toilettes améliorées et les latrines traditionnelles. La vidange des fosses septiques se fait soit au moyen de camions vidangeurs soit par creusement et transvasement dans le cas des latrines traditionnelles. Quant aux eaux qui ont servi pour la lessive, vaisselle etc., elles sont évacuées dans des puisards sommaires, jetées directement dans la rue (c'est le cas de 73 % des ménages) ou dans les caniveaux.

Sur le plan des eaux pluviales, rares sont les centres urbains qui disposent d'un réseau d'évacuation (caniveaux). Dans les villes où ce réseau existe, il est vétuste et mal entretenu. En 2000, la seule ville de Niamey disposait de 57% du linéaire total des caniveaux existants dans le pays. L'insuffisance ou l'absence d'un système d'évacuation des eaux pluviales dans la majorité des centres urbains, est à l'origine des inondations et des érosions qui chaque année, détruisent les habitations (2251 logements détruits à Niamey et 18133 sur l'ensemble du pays en 1998).

## LES DÉCHETS SOLIDES

Les ordures transportées sont acheminées soit vers des champs de cultures où elles sont vendues comme « engrais » aux propriétaires des champs, soit vers des chantiers de construction de logements où elles sont vendues comme matériau de remblai des parcelles situées dans des zones inondables. Pour le reste, partout dans le pays où les populations se concentrent, on observe des décharges sauvages.

## CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Les transports urbains, suburbains et interurbains sont assurés les voitures particulières, les taxis collectifs, les transports en commun, les taxis-motos. Ces derniers ont pris de l'ampleur dans certains centres urbains. Il convient de noter que la situation des transports urbains présente de nombreuses disparités et des dysfonctionnements. Exception faite de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso et Agadez, les taxis sont inexistantes dans tous les autres centres urbains. Par ailleurs, exception faite de quelques sociétés qui offrent des prestations relativement correctes, le niveau de confort dans les transports urbains est loin d'être satisfaisant.

En 2001, le réseau routier national était constitué de 14657, 9 km de routes, dont 3760,6 km bitumées (soit 25,66%). Exception faite des chefs-lieux de région qui disposent de quelques tronçons de voirie bitumée et de rues pavées, la situation se caractérise par un réseau de voies en terre sommairement aménagées. Dans tous ces centres urbains cependant, la plupart des voies (revêtues et non-revêtues), faute d'entretien, sont dans un état de dégradation avancée, la qualité de la voirie restant très contrastée en fonction des quartiers. Ainsi le centre-ville bénéficie de la présence de presque toutes les voies aménagées (bitumées, en terre ou pavées), très rarement les quartiers périphériques.

En 2001, la communauté urbaine de Niamey disposait de 206 km de voies aménagées dont 142 km de voies bitumées, 32 km de rues pavées, et 32 km de voies en terre (latéritiques). Ceci étant dit, la majorité de ces voies sont dans un état de dégradation avancée.

## ÉLECTRICITÉ

Le transport et la distribution de l'énergie électrique sur l'étendue du territoire sont assurés par la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC). Un réseau de distribution moyenne tension (MT) et basse tension (BT) d'une longueur de 2234 km (en 2001) permet la mise à disposition de l'électricité à divers usagers. Cette même année cependant, le taux national d'électrification se limitait à 7% masquant par ailleurs d'importantes disparités entre le milieu urbain et les zones rurales d'une part, et entre les centres urbains d'autre part. C'est ainsi qu'il était de 36% dans les centres urbains de plus de 10.000 habitants ; (Atlas national du Niger 2002), de 4,46 % dans les zones rurales et de 70 % pour la seule ville de Niamey (33% du linéaire totale du réseau de distribution).

Des coupures fréquentes, parfois prolongées, pénalisent cependant les consommateurs. Des baisses de tension sont également courantes. Et en dépit des efforts déployés dans l'extension du réseau dans les différents centres du pays, certains quartiers demeureront encore sans électricité pour un certain temps.



## POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tous les centres urbains sont dotés de bureaux de poste en plein exercice. L'ensemble des activités postales est géré par l'office national de la poste et de l'épargne (O.N.P.E.) qui dispose de directions centrales et régionales.

Sur le plan des télécommunications, tous les centres urbains disposent d'un réseau de téléphonie fixe géré par la Société nigérienne des télécommunications (SONITEL). Celle-ci dispose également d'un réseau mobile de type GSM exploité par sa filiale SAHEL-COM, et propose un service Internet (d'une capacité de 2 Mégabits/s). Deux autres réseaux privés de téléphonie mobile se sont installés au Niger. Il s'agit de CELTEL et de TELECEL. Les réseaux SAHEL-COM et CELTEL desservent déjà un certain nombre de localités de l'intérieur du pays.

Le secteur des télécommunications est confronté à certaines contraintes telles que la vétusté des installations et à la saturation des centraux. La SONITEL ne peut à ce jour faire face au coût élevé des investissements nécessaires à la modernisation et à l'extension de ses installations. Les communications sont donc parfois très difficiles entre certaines localités du pays. En 2002, le nombre total de lignes installées était de 28.931. Toutefois, l'extension des réseaux de téléphonie mobile dans les différents centres urbains, voire certaines agglomérations rurales, a permis de désenclaver une bonne partie des communications.

## AUTRES ÉQUIPEMENTS

### A. MARCHÉS

Des marchés centraux et des marchés de quartier assurent l'approvisionnement quotidien en vivres, produits manufacturés et autres articles divers. La plupart sont sujets à des dysfonctionnements dû à des encombrements, une mauvaise utilisation de l'espace et à de mauvaises conditions de sécurité, d'hygiène et d'assainissement.

### B. INFRASTRUCTURES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.

De nombreuses infrastructures socioculturelles et sportives, de portée nationale, régionale et/ou locale assurent l'accès à la culture et aux sports dans tous les centres urbains. Ce sont principalement :

- Les centres culturels et les maisons de jeunes et de la culture.
- Le Palais des Congrès.
- Le Musée National.
- Le Stade National Général Seyni Kountché.
- Les stades régionaux.
- Les terrains de sports.
- Les arènes de jeux traditionnels.

Toutes, quasiment, sont dégradées, et nécessitent une réhabilitation. A ces infrastructures s'adjoignent les lieux de loisirs tels que cinémas, hôtels, bars, restaurants, salles de jeux, etc.



## LES SERVICES DE SANTÉ

De nombreuses infrastructures sanitaires publiques et privées, à l'échelle nationale, régionale ou locale, assurent l'accès aux soins de santé. Ainsi chaque chef-lieu de région est doté au moins d'un centre hospitalier régional (exception faite de Tillabéri et Zinder), d'un centre de santé intégré, d'une maternité et d'une pharmacie.

Cependant, au regard des besoins, ces infrastructures s'avèrent insuffisantes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2000, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, était de 168 ‰ en milieu urbain contre 293 ‰ en milieu rural. L'accès aux soins est par la faiblesse des revenus des familles, mais également et surtout par l'insuffisance du personnel médical. C'est ainsi qu'en 2000, le Niger disposait au total de :

- 226 médecins (soit un pour 47531 habitants).
- 13 chirurgiens (soit un pour 769230 habitants).
- 1128 infirmiers diplômés d'État (soit un pour 9000 habitants).
- 334 sages-femmes diplômées d'État (soit une pour 6650 femmes).
- 13 pharmaciens (un pour 769230 habitants).

	1960	1977	1988	2001
Population urbaine	162	658.921	1.128.098	1.726.456
Taux d'Urbanisation	5%	12%	15%	16%
Taux de croissance urbaine	6%	8%	5%	3,65 %

La dynamique de l'urbanisation constitue donc une préoccupation majeure qui se doit d'être intégrée dans les stratégies de développement national, car les tendances observées laissent présager que les villes nigériennes abriteront 25 à 32 % de la population totale du pays en 2020. Une population par ailleurs très jeune puisque 62% de celle-ci avaient moins de 20 ans en 2001).

## ÉDUCATION

De très nombreuses infrastructures scolaires, publiques et privées, allant du préscolaire au supérieur, assurent aux enfants l'accès à l'éducation dans tous les centres urbains. Chaque chef-lieu de région est en effet doté au moins d'un lycée d'enseignement général, d'un collège d'enseignement général, de plusieurs écoles primaires et d'un jardin d'enfants.

Le taux brut national de scolarisation dans le primaire en 2002-2003, était de 45,4 %, ainsi réparti dans le tableau ci-dessous :

Garçons	Filles	Milieu urbain	Milieu rural.
54,2 %	36,5 %	52,7 %	42,6 %

(Source : Annuaire Statistique du Ministère de l'Éducation de Base – 2002 – 2003)

Certaines infrastructures sanitaires nécessitent d'être sérieusement réhabilitées. L'équipement matériel et l'encadrement ont besoin d'être renforcés, surtout dans les établissements publics.

## DÉMOGRAPHIE

Selon les résultats du recensement général de la population, celle-ci atteignait 10.790.352 habitants en 2001. Elle serait, selon les projections du bureau central du recensement, de 11.856.732 habitants en 2004. Le Niger possède en effet l'un des taux d'accroissement le plus élevé (3,1 %) de la sous-région. La densité moyenne actuelle est de 8,5 habitants au km<sup>2</sup>, ce chiffre masque toutefois d'importantes disparités. Dans certaines zones localisées le long de la bande sud du territoire, elle atteint 114,5 habitants au km<sup>2</sup> (département de Madarounfa). La croissance générale de la population, s'est accompagnée d'une accélération de la croissance urbaine. Ce processus d'urbanisation ne fait d'ailleurs que s'amplifier. C'est ainsi que le taux d'urbanisation qui était de 5 % en 1960, est passé successivement à 12% en 1977, 15 % en 1988 et à 16 % en 2001.

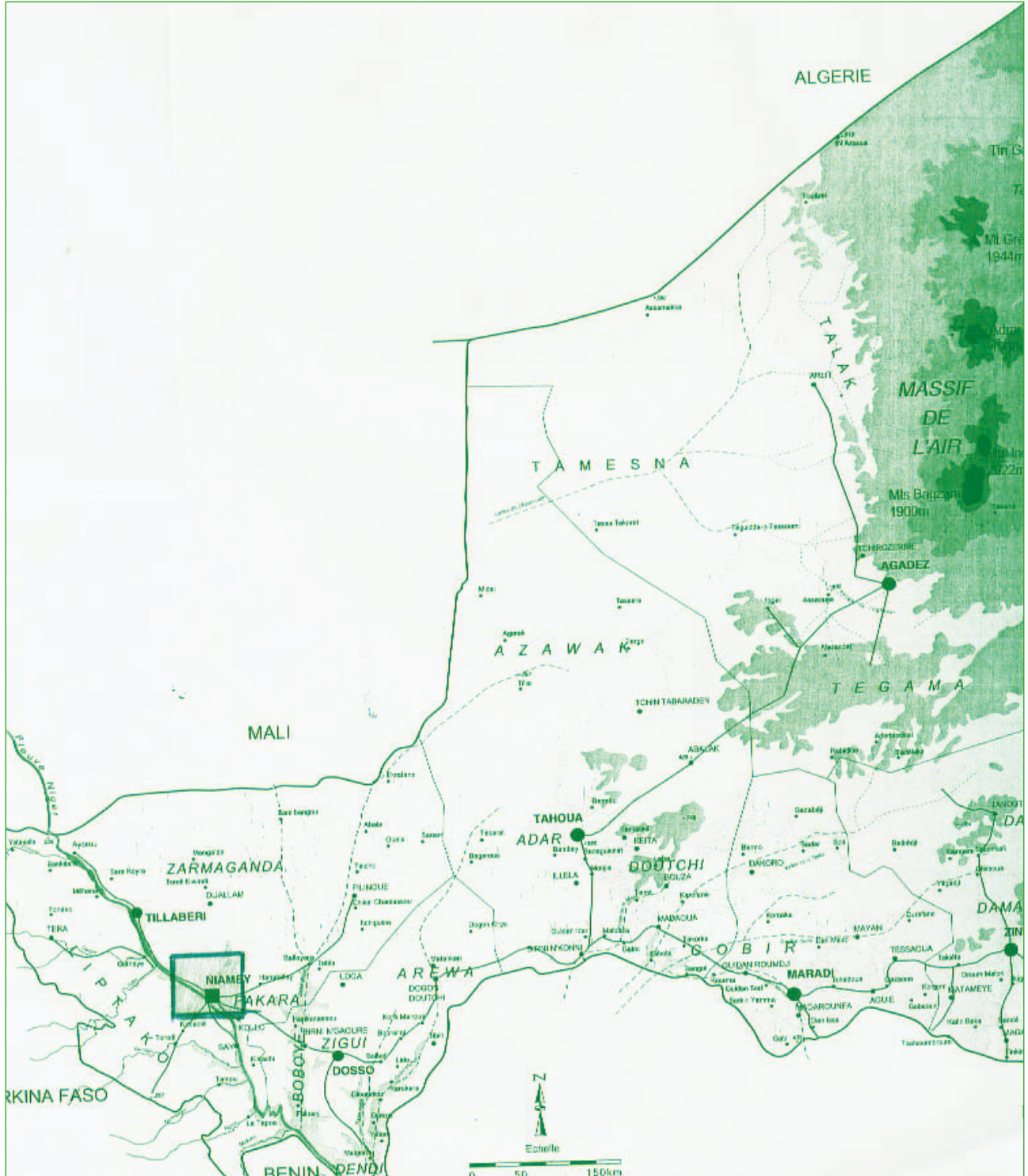
Il convient de noter qu'au-delà des disparités reflétées à travers le tableau ci-dessus, il existe également des disparités entre les régions, et entre les centres urbains. Ainsi en 2003 par rapport à l'ensemble du pays, la ville de Niamey disposait à elle seule de 34 % des établissements du préscolaire, 64,4 % des effectifs du primaire et 26 % des établissements secondaires.

Les infrastructures scolaires primaires publiques sont dans leur grande majorité élaborées, certaines sont en paillotes mais d'autres ne disposent même pas de murs de clôture. Les écoles localisées dans les noyaux d'habitat ancien sont quant à elles saturées, faute de possibilités d'extension.

En 2002-2003, le budget consacré à l'éducation était de 9,8 % du budget général de l'État, contre 13,2 % en 2001-2002.



MAP 2.0: SITUATION DE LA VILLE DE NIAMEY



## GOVERNANCE

### CADRE INSTITUTIONNEL

La planification et la gestion urbaines sont assurées au moyen de textes et de structures mais aussi par de multiples acteurs. Les ministères clefs dont les responsabilités ont un impact sur la gouvernance urbaine sont :

- Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation qui assure la tutelle administrative des collectivités territoriales décentralisées.
- Le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'urbanisme et d'habitat, il élabore les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel au profit des municipalités. Il leur apporte également des appuis techniques et des conseils à travers ses services déconcentrés.
- Le ministère de l'hydraulique et de l'environnement participe à l'équipement des municipalités à travers l'adduction d'eau potable, et les actions en matière d'environnement.
- Le ministère des mines et de l'énergie est responsable de l'équipement des municipalités à travers la mise en place des réseaux d'électricité.
- Le ministère des finances contribue à la mobilisation des ressources des municipalités, à travers le recouvrement de certains impôts et taxes, par ses services déconcentrés.

### CADRE LÉGAL

Au plan des textes, figure en premier lieu l'ordonnance n° 97-005 du 17 janvier 1997 instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain. Cette ordonnance a permis de combler un vide juridique concernant l'environnement, et a défini les procédures d'élaboration et d'approbation des divers documents d'urbanisme.

Dans le même temps, la décentralisation consacrait la communalisation intégrale du territoire avec l'érection de 265 communes dont 52 urbaines et 213 rurales. Conformément à la loi 2002-012 du 17 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes, et d'autre part à la loi 2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, départements et communes, ces communes disposeront désormais des prérogatives nécessaires pour orienter, coordonner, et gérer le devenir de leurs territoires

respectifs, dans le cadre des compétences qui leur sont transférées. C'est en conformité avec ces dispositions, que la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant sur la création de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales, a été également adoptée.

Parmi le lot des premières compétences se trouvent entre autres celles relatives au domaine foncier et à la planification, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, à l'équipement, aux infrastructures et au transport (Art. 12 de la loi 2002-013). C'est dire que l'ordonnance 97-005 du 17 janvier 1997, y compris ses décrets d'application nécessitent d'être réadaptés au nouveau contexte, de même qu'une harmonisation doit être recherchée avec les autres instruments juridiques susceptibles de constituer des sources de conflits en matière de gestion foncière (cas du code rural).

Ainsi, l'option de décentralisation qui a été adoptée au Niger, est celle d'une communalisation intégrale du territoire national avec trois paliers : la région, le département et la commune. Ceci étant dit, ces compétences transférées mettent parfois en jeu divers acteurs dont les intérêts sont parfois contradictoires.

La communalisation intégrale signifie pourtant que toute portion du territoire national est d'office intégrée dans l'une des 265 communes érigées.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette décentralisation, le gouvernement du Niger a opté pour la méthode de la progressivité, c'est à dire que seules les communes sont pour le moment installées suite aux élections locales intervenues en juillet 2004.

Il faut également préciser qu'il existe un principe d'indépendance entre les trois niveaux (absence de tutelle a priori). De même chacun de ces niveaux bénéficie du principe du suffrage direct.



## PERFORMANCE ET RESPONSABILISATION

Il n'existe aucune publication des standards de performances pour les services urbains. Par contre au sujet du droit à l'accès aux services de base, la constitution le mentionne en partie en son article 11. Pour ce qui est de la prise des décisions sur les politiques urbaines, aucun dispositif ne permet de prendre en compte l'opinion de tous les citoyens.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Au regard du nouveau contexte de la décentralisation et face à l'ampleur des problèmes engendrés par le processus d'urbanisation, les priorités et besoins en développement des capacités dans le domaine de la gouvernance urbaine, doivent être principalement axés sur :

- La mise en place au sein du ministère de l'intérieur, d'une structure appropriée en matière de planification et de gestion urbaine. A cet effet, la direction du contentieux territorial localisée au sein du ministère pourrait être étoffée de cadres spécialisés en matière d'urbanisme. De même, au niveau des régions, les représentants de l'État devraient également être appuyés par des spécialistes en la matière.
- Le renforcement au niveau du ministère de l'urbanisme, de toutes les capacités tant au niveau central, régional et local en matière d'analyse, de formulation ou d'opérationnalisation de projets et de programmes. Il en va de même pour le suivi et l'évaluation desdits programmes et projets.

Il convient toutefois de noter que certains appuis au développement des capacités sont déjà en train d'être apportés par certains partenaires au développement et ONG. C'est notamment le cas de :

- Programme d'actions communautaires (PAC) qui œuvre surtout en matière d'appui institutionnel.
- Le PNUD qui œuvre dans le domaine de la bonne gouvernance.
- L'Union européenne et la Coopération française qui participent à la formation des élus locaux et de la société civile, de même qu'à la mise en œuvre de programmes d'appui au démarrage des communes.
- SNV qui apporte des appuis techniques.

Sur le plan de la formation, la principale institution nationale mandatée à cet effet, est l'École nationale d'administration (ENA) qui porte à son actif la formation d'une très grande partie du personnel de l'État et des collectivités. Les résultats obtenus sont satisfaisants. Néanmoins cette institution a besoin d'un renforcement de ses capacités. Aucune politique de développement des

capacités des autorités régionales et locales n'a encore été matérialisée dans un document officiel. Cependant des actions éparses sont menées par divers acteurs, notamment les partenaires au développement.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, la loi n° 2002-017 du 11 juin 2002 détermine le régime financier des régions, départements et communes. Les ressources transférées par l'État concernent les patentes, l'impôt foncier et la taxe immobilière. Selon cette même loi, le transfert aux communes se fera par :

- Transferts directs : prélèvements issus d'une part, de la création d'un fond d'appui à la décentralisation alimenté par le budget de l'État, et d'autre part de la création d'un fond de péréquation devant servir d'appui aux collectivités.
- Transferts indirects : il s'agit des patentes et impôts fonciers avec augmentation du taux initial rétrocedé.
- L'IUTS versé initialement par les agents sur le budget des collectivités au profit de l'État, restera désormais au profit des collectivités.
- Les revenus tirés de l'exploitation minière seront en partie versés au profit des collectivités concernées.

En ce qui concerne l'allocation des ressources, notamment l'impôt foncier, la clé de répartition est établie par le ministère des finances, à travers la loi des finances. L'État modifie à sa guise cette répartition, ce qui est source de conflit avec les collectivités. De plus, le recouvrement est opéré par les agents de l'État qui procèdent au versement direct de cet impôt au trésor national. Finalement les collectivités se contentent simplement des écritures comptables, écritures publiées ensuite dans la loi des finances.

Concernant les principaux services urbains, il convient de noter que les secteurs de l'eau et des transports sont déjà privatisés, celui de l'énergie en voie de l'être. Toutefois, les tarifs restent fixés par l'État. D'une manière générale, la politique de promotion du secteur privé a été adoptée par décret n° 97-130/PRN/MC du 17 mars 1997 qui prévoit les options économiques visant les principes suivants :

- L'instauration d'une économie de marché comme base de la production et des échanges économiques.
- La libre entreprise.
- La libre concurrence dans les secteurs de l'économie.
- Le désengagement de l'État des secteurs productifs non stratégiques.

## IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

L'administration et la gestion des municipalités nigériennes sont handicapées par une série de facteurs qui réduisent considérablement leurs performances en matière de gouvernance urbaine. Il s'agit principalement de :

- La mauvaise organisation ;
- L'absence d'une vision prospective du développement urbain ;
- L'amenuisement continu des ressources financières ;
- L'insuffisance et le faible niveau de qualification des ressources humaines ;
- La très grande mobilité des administrateurs délégués (maires nommés) ;
- L'interventionnisme politique ;
- L'absence de contrôles rigoureux ;
- L'absence d'une capacité de maîtrise d'ouvrage ;
- La passivité des populations.

### GOUVERNANCE N°1

#### Projet proposé Page 27

L'amélioration du cadre institutionnel du développement urbain (P.DH1)

### GOUVERNANCE N°2

#### Projet proposé Page 27

L'amélioration des mécanismes de financement des opérations urbaines (P.DH2)

### GOUVERNANCE N°3

#### Projet proposé Page 28

L'appui à la formation des décideurs politiques sur la gestion administrative et financière du milieu urbain ;

### GOUVERNANCE N°4

#### Projet proposé Page 29

L'appui à la formation des professionnels dans le domaine de la gestion technique du milieu urbain ;

### GOUVERNANCE N°5

#### Projet proposé Page 30

L'appui à la formation des techniciens de l'administration centrale et locale dans le domaine des normes et des standards en matière d'équipements urbains ;

### GOUVERNANCE N°6

#### Projet proposé Page 31

Le renforcement des capacités d'intervention de la direction générale de l'administration territoriale et de la décentralisation (DGAT/D).





## HABITAT ET CONDITION DE VIE DANS LES BIDONVILLES

### CADRE INSTITUTIONNEL

**Le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public** constitue la pierre angulaire en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'habitat. A ce titre il :

- Elabore les textes, les projets et programmes de construction de logements et / ou d'amélioration du tissu ancien.
- Met en place un cadre de planification et d'aménagement des villes.
- Procède également au contrôle des opérations et apporte des appuis et des conseils aux collectivités territoriales.
- Assure la coordination des travaux de la Commission nationale d'urbanisme et d'habitat dont le ministre de l'urbanisme est président.

Une opération pilote dite « projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat » a par ailleurs été réalisée entre 1989 et 1994 dans le quartier Yantala Bas à Niamey. La réalisation de ce projet par le ministère en charge de l'habitat, a substantiellement amélioré le niveau de desserte et d'équipement dudit quartier qui constitue l'un des villages urbains intégrés par l'urbanisation de la capitale.

**Le ministère de l'hydraulique et de l'environnement** contribue quant à lui aux efforts d'alimentation en eau potable à travers l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable, par le biais de la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN) dont il assure la tutelle.

Dans le cadre de la réalisation des opérations relevant des projets d'aménagement urbain, les principales ressources mobilisées émanent en premier lieu de sources extérieures (Banque mondiale – PNUD – Coopération bilatérale) . La contrepartie nationale se traduit souvent en ressources humaines.

### CADRE LÉGAL

En vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes d'habitat, le Niger a élaboré une politique nationale en matière d'habitat qui a été adoptée par la loi n° 98-054 du 29 décembre 1998. Cette loi prévoit entre autres :

- La mise en place de structures et mécanismes de financement de l'habitat ;
- La création d'une Agence nigérienne de réhabilitation et d'aménagement urbain (A.N.R.A.U.), chargée entre autres de la réhabilitation des quartiers anciens et spontanés.

Sur le plan de la propriété foncière, tous les textes qui réglementent cette dernière sont un héritage de la colonisation. A ce titre, c'est l'ordonnance n° 59-113/PCN du 11 juillet 1959 qui constitue le socle de toutes les opérations foncières et demeure encore en application. Ce texte de loi ne fait aucune discrimination entre les hommes et les femmes. Il précise seulement les modalités d'accès à la propriété foncière privée qui s'imposent aux hommes comme aux femmes.

Il convient par ailleurs de noter que tous les schémas directeurs établis jusqu'ici, l'ont été en l'absence d'un cadre législatif et réglementaire codifiant ce type de document. Ce vide juridique a été comblé en 1997 avec l'élaboration et l'adoption de l'ordonnance n° 97-005 du 17 janvier 1997 « instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain. »

Il n'existe en revanche, aucun dispositif pour freiner la spéculation foncière, qui tous les jours exclut de plus en plus les détenteurs de bas revenus à l'accès à la propriété foncière. Les attributions des parcelles loties sont faites sans mode réglementaire, ce qui ouvre la porte à tous les abus (corruption, injustice, spéculation).

## LE TYPE D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

- L'habitat de type traditionnel coutumier :

Il s'agit des noyaux anciens ayant précédé à la fondation de tous les centres urbains. Il se caractérise principalement par ses fortes densités, ses difficultés d'accessibilité, son faible niveau d'équipement, et des conditions d'hygiène et d'assainissement, préoccupantes. Il garde en outre certaines spécificités de la vie rurale (élevage dans les concessions).

- L'Habitat de type traditionnel planifié :

Il s'agit de l'ensemble des habitations érigées dans des zones loties, disposant d'une voirie régulière. Il se caractérise par des constructions en banco de qualité et un confort variable d'une habitation à une autre. Il bénéficie d'un certain niveau d'équipement lorsqu'il est localisé dans les zones centrales, c'est à dire au sein des quartiers anciennement lotis. Il présente des densités souvent fortes, et concentre de très nombreuses activités marchandes.

- L'habitat de type traditionnel mixte :

Il s'agit des zones regroupant des constructions en banco et en matériaux définitifs (durs). Ce type d'habitat se rencontre particulièrement dans les quartiers périphériques et au sein du tissu urbain central où il est disséminé.

- L'habitat de type résidentiel :

Il est le plus souvent localisé dans la zone administrative ou son prolongement, et bénéficie de la proximité des équipements, et d'un niveau de desserte satisfaisant. Sa densité moyenne varie entre 30 et 50 habitants / hectare et la superficie des parcelles, entre 600 et 1200 m<sup>2</sup>.

Les conditions de logement dans les quartiers où habitent les ménages à faibles revenus, se traduisent par :

- Une suroccupation des parcelles et le surpeuplement de l'espace habitable ;
- La vétusté du bâti ;
- L'absence de toilettes, et l'inexistence d'un approvisionnement en eau potable (accessible au robinet) et d'un dispositif d'évacuation des eaux de ruissellement.

D'une manière générale, au regard de la faiblesse des revenus d'une part, des difficultés d'accès au crédit d'autre part, de très nombreux ménages, particulièrement les jeunes et les femmes, sont condamnés à être des locataires ou à édifier des logements sur des sites précaires pour y résider ou encore, tout simplement, à être logés gratuitement.

## SÉCURITÉ FONCIÈRE

Elle est garantie à travers l'existence des textes et procédures qui permettent d'accéder à la pleine propriété par l'obtention du titre foncier. Malheureusement « La délivrance du titre foncier n'est que l'aboutissement d'un long parcours, où le citoyen se voit contraint à de nombreuses obligations et où les facteurs socioéconomiques ne sont pas pris en compte.

Une des conséquences de cet état de fait est que les ménages disposant de faibles revenus préfèrent s'installer dans les zones périurbaines constituant ainsi les quartiers spontanés ».

Ainsi, au regard de la réglementation en vigueur, tout occupant d'une parcelle lotie faisant partie du domaine privé de l'État, le demeure à titre provisoire et ce, tant qu'il n'aurait pas acquis un titre foncier. Compte-tenu des contraintes que nous avons énumérées précédemment, ceci signifie que la plupart des Nigériens demeurent des occupants provisoires.

Sur le plan de la réglementation relative à la construction, il convient de noter que seules les constructions érigées dans la ville de Niamey sont astreintes à l'obtention d'un permis de construire. Même dans ce cas, de très nombreux chantiers sont réalisés sans y recourir. Lorsqu'il s'agit d'occupations d'espaces publics ou de zones d'extension de l'habitat, les communes procèdent parfois à des expulsions, sans compensation.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Au travers des actions menées, et au regard des besoins, des insuffisances ont été identifiées en terme de capacité. Il s'agit entre autres :

- Des insuffisances dans la mise en œuvre des orientations en terme d'amélioration des conditions d'habitat dans les quartiers défavorisés. A cet effet, un seul quartier a été réhabilité sur l'ensemble du pays.
- Des insuffisances dans la formation des professionnels et des techniciens en matière de gestion technique du milieu urbain et d'élaboration de normes et standards d'équipements urbains.

Le développement des capacités doit être axé dans les domaines suivants :

- Élaboration et mise en œuvre des outils nécessaires à la prise de décision en matière de planification et de gestion urbaine.
- Formulation de documents de stratégie en matière d'environnement urbain ;

- Formulation de cadres juridiques appropriés en matière d'urbanisme.
- Identification des besoins en matière de logements ;
- Formulation et mise en œuvre de programmes pour le logement ;
- Élaboration des textes juridiques sur le financement de l'habitat ;
- Suivi et évaluation des programmes de logements ;
- Constitution d'une banque de données ;
- Formation de spécialistes en matière de montage de projets.

A défaut d'un programme approprié de renforcement des capacités, le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public a su mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités, qui se traduit par la constitution de groupes de travail chargés d'élaborer des documents sur des thèmes identifiés.

En ce qui concerne l'appui au renforcement des capacités émanant des partenaires extérieurs, les appuis les plus substantiels ont été ceux apportés par ONU-HABITAT, le PNUD et le FENU lors de la réhabilitation du quartier ancien de Yantala-bas à Niamey, et dans le cadre de la réalisation de parcelles viabilisées dans la ville de Birni N'konni.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, la seule institution de financement qui octroyait des crédits pour la construction de logements ou l'acquisition de parcelles à bâtir, était le crédit du Niger, créé en 1962. Malheureusement des difficultés de trésorerie ont conduit à la suspension de ses activités de crédit. Les taux d'intérêt appliqués par cet organisme étaient si élevés que seule une catégorie de salariés pouvait y accéder.

Cependant, conformément aux orientations de la loi relative à la politique nationale de l'habitat, les autorités nigériennes sont en train d'élaborer des textes devant permettre de mettre en place de nouveaux outils de mobilisation de ressources. Il s'agit entre autres, du fond national de l'habitat, de la banque de l'habitat, du fond de garantie hypothécaire et des coopératives de logements. Leur objectif consistera à financer des opérations d'habitat, et plus précisément à réaliser la construction de logements sociaux.

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS
<p>Compte tenu de la situation de sous-équipement, et des difficultés de desserte de certains quartiers, les projets d'amélioration des conditions de vie et d'habitat, qui doivent être élaborés seront axés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réhabilitation des quartiers anciens ;</li> <li>• La viabilisation des quartiers sous-équipés dans les principales villes du Niger ;</li> <li>• L'amélioration des conditions de vie et la sécurisation de l'occupation des zones de peuplement non réglementé.</li> </ul>

<b>HABITAT ET CONDITION DE VIE DANS LES BIDONVILLES N°1</b>	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 33</b>
	Projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des quartiers anciens des villes du Niger (P.DH 3)	

<b>HABITAT ET CONDITION DE VIE DANS LES BIDONVILLES N°2</b>	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 34</b>
	Projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des quartiers sous équipés des villes du Niger (P.DH 4)	

<b>HABITAT ET CONDITION DE VIE DANS LES BIDONVILLES N°3</b>	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 35</b>
	Projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des zones de peuplement non-réglées des villes du Niger (P.DH 5)	

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA

### ÉMANCIPATION

A propos de l'émancipation des femmes, la loi sur le quota (Loi n° 2000-08) précise en son article 3 qu'à partir de trois élus, l'un ou l'autre des deux sexes doit être obligatoirement représenté à hauteur de 10%. Cette loi a permis aux femmes de disposer de conseillères aux élections locales tenues en juillet 2004. Ainsi les femmes devraient être pleinement associées à l'administration et à la gestion des communes, car parmi les conseillères, certaines ont même été élues mairesse et maires-adjoints.

Sur le plan de la criminalité, et de la violence contre les femmes, il n'existe aucune politique de prévention. Toutefois l'UNICEF vient de commander une étude sur la violence contre les femmes.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, le gouvernement a mis en place un programme et une structure nationale de coordination et d'appui rattachée à la primature. Cette politique axée sur le VIH/SIDA s'articule autour des éléments suivants : la prévention, les soins et conseils, le soutien socio-économique aux victimes et l'organisation de la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

### SITUATION DE LA FEMME AU NIGER

En dépit des efforts déployés, la situation des femmes nigériennes se caractérise par des disparités dans les différents secteurs de la vie socio-économique.

#### A. FEMMES ET ÉCONOMIE

Sur le plan économique, les femmes nigériennes ont tendance à intervenir dans tous les secteurs de l'économie nationale à des degrés divers. Cependant les statistiques restent muettes sur un très grand nombre d'activités exercées par celles-ci.



Sur le plan de l'emploi, la situation en 1997 était la suivante :

Sur l'ensemble des emplois recensés en 1997, la proportion des emplois exercés par les femmes était de 27,37 %, dont 40,89 % étaient des emplois d'aides familiales peu rémunérés. 1/8 des établissements de service et 1/3 des établissements de commerce appartenaient aux femmes en 1997.

Dans le domaine des services financiers, la part des femmes en 2000 était de 41% pour le système financier décentralisé (SFD) et 34% pour les institutions d'épargne et de crédit : 34 %.

(Source : Banque de données sur les SFD- Ministère des Finances – 2000)

INDICATEURS	PROPORTION
Effectifs dans la fonction publique	24,42 %
Offre d'emploi	7,98 %
Etablissements informels employant des femmes en milieu urbain	45,6 %
Femmes opérateurs économiques physiques	6,44 %

(Source : selon Ministère de la fonction publique du travail de l'emploi).



## B. FEMMES ET GOUVERNANCE

La participation des femmes à la gestion du pouvoir, reste encore timide.

POSTES	PROPORTION
Membres du gouvernement	7,4 % (2002)
Députés	1 % (2004)
Ambassadeurs	5,8 % (2002)
Gouverneurs de régions	0 % (2004)
Administrateurs délégués des communes	1,5 % (2004)
Secrétaires généraux des ministères	3,85 % (2002).

(Source : Ministère de la Fonction Publique et du Travail)

## FEMMES ET SANTÉ

La situation sanitaire des femmes reste marquée par un taux de fécondité encore élevé, des difficultés d'accès aux infrastructures, et l'impact des pesanteurs socio-culturelles (26 % seulement des femmes connaissent les méthodes de protection contre le SIDA).

Les principaux indicateurs relatifs à cette situation sont les suivants :

INDICATEURS	PROPORTION
Indice de fécondité	7,5 (2003)
Taux de mortalité maternelle	7 % (2003)
Espérance de vie	45,9 ans (2001)
Femmes enceintes anémiées	50 % (2003)

(Source : Ministère de la Santé Publique – Direction de la Politique Sanitaire, de la Programmation et de la Coopération – Juin 2004)

## C. FEMMES ET ÉDUCATION

La situation des femmes dans le domaine scolaire reste marquée par des disparités. Les principaux indicateurs relatifs à cette situation sont traduits dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	Proportion/ Filles
Taux brut de scolarisation primaire	36,5 % (2003)
Effectifs des filles en 1er cycle du secondaire	38,98 % (2003)
Effectifs des filles en 2ème cycle du secondaire	32,48 % (2003)
Effectifs des femmes dans les facultés de l'université de Niamey	24 % (2003)
Effectifs des femmes diplômées de l'université de Niamey	11 % (1998)
Effectifs des filles au primaire	40,1 % (2003)

(Source : DEP/MEB1/A – Ministère de l'Éducation de Base 1 et de l'Alphabétisation – juillet 2004).

## CADRE INSTITUTIONNEL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Le ministère en charge de la promotion de la femme dispose d'une direction nationale de la promotion de la femme, mais pas d'une direction spécifiquement chargée des questions en genre et du transfert de pouvoir aux femmes.

Toutefois la promotion des activités féminines est activement menée par :

- La direction nationale de la promotion de la femme ;
- Les directions régionales et départementales ;
- Les ONG et associations nationales et internationales ;
- Les partenaires au développement.

Les principaux domaines dans lesquels oeuvrent ces institutions sont :

- La formation ;
- La sensibilisation ;
- Le plaidoyer ;
- Les études et recherches ;
- La création de réseau de solidarité ;
- La planification, la gestion et la budgétisation.

Exception faite de quelques ministères (développement social – développement communautaire – éducation – santé – commerce) les autres ne disposent pas de programmes spécifiques de développement des capacités pour l'intégration de la dimension genre.

Par contre certaines institutions nationales reçoivent des appuis au développement des capacités de la part des partenaires au développement, notamment :

- L'UNICEF : apporte son appui aux différentes assises de l'observatoire national de promotion de la femme (ONPF) ;
- L'UNPFA : apporte son appui technique et financier à l'élaboration et à l'exécution du « projet initiative genre » ;
- Le PNUD : son appui concerne la formation des formateurs sur la CEDEF (convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination de la femme) ;
- La coopération belge apporte son appui à l'élaboration et l'exécution du projet ARME.

- La formation est assurée par les services des ministères, les ONG et les associations, sous forme de séminaires, ateliers, et formation optionnelle.

Quant aux besoins prioritaires dans ce domaine, ils sont axés sur :

- \* la formation à la connaissance du contenu de la CEDEF et à l'approche genre.
- \* la formation des formateurs en leadership féminin.
- \* la formation sur le renforcement du pouvoir économique des femmes.

Une politique de promotion de la femme a été adoptée en 1996 pour servir de cadre de référence pour toutes les interventions en faveur des femmes. En 1997, un programme de relance économique et sociale qui prend en compte la dimension féminine, a été adopté par le gouvernement.

Il n'existe donc pas véritablement de politique nationale en terme de genre, mais plutôt une politique de promotion de la femme. Cette politique est mise en œuvre à partir des plans d'actions exécutés par les directions régionales et départementales du ministère du développement social, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

Des actions sont par ailleurs menées depuis 1995, pour intégrer l'approche genre dans tous les programmes et politiques de développement. A cet effet, un réseau genre et créativité (REGECA) a été installé en juin 1997 en vue de mener une réflexion et des formations sur l'approche genre.

Sur le plan de la prise en charge des questions des veuves et des orphelins du VIH/SIDA, la stratégie mise en place est basée sur les éléments suivants :

- Prise en charge des malades ;
- Regroupement des veuves et orphelins en AGR ;
- Formation des veuves et orphelins ;
- Soutien socio-économique.

Dans le domaine de la collecte des données, plusieurs institutions mènent cette activité :

- Le programme national de lutte contre le SIDA ;
- Les partenaires au développement ;
- Les ONG ;
- Le centre de dépistage ambulatoire et volontaire (CEDAV) ;
- Le CERMES.



### SENSIBILISATION, AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION

Dans le cadre de la politique nationale, des plans d'actions sont élaborés chaque année par la direction nationale et les directions régionales et départementales du ministère en charge de la promotion de la femme. A cet effet, ledit ministère collabore étroitement avec les organisations féminines. Il y joue un rôle de coordination et d'intermédiaire entre les ONG et les associations, entre les ONG et le gouvernement, et entre les ONG et les partenaires au développement. Il apporte en outre un appui technique aux ONG et aux associations.

En revanche, sur le plan des violences dont sont victimes les femmes, du fait de certaines considérations sociales, elles sont rarement enregistrées. Néanmoins certaines dispositions sont prises pour protéger les femmes :

- Sensibilisation de la population pour dénoncer les cas à travers les médias ;
- Création de services juridiques mandatés à cet effet ;
- Création de plusieurs ONG qui luttent dans ce domaine.
- D'autres ONG oeuvrent dans l'offre de services et de conseils aux femmes victimes de violences conjugales et sexuelles. Ce sont :
- SOS femmes et enfants victimes de violences familiales (FEVVF) ;
- L'union pour la promotion de la femme nigérienne (UPFN) ;
- L'ONG : lutte contre les violences faites aux femmes et enfants mineurs (LUCOFEM) ;

Certains facteurs cependant limitent les efforts fait dans le sens de la promotion de la femme. Ce sont entre autres :

- La surcharge des travaux ;
- L'analphabétisme ;
- Les préjugés socioculturels ;
- Les mauvaises interprétations de l'islam.

Les différentes actions de sensibilisation et l'adoption et la ratification de toutes les lois et conventions relatives aux femmes et aux enfants pourront toutefois venir à bout de ses limites.

SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA N°1	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 37</b>
	Projet d'appui institutionnel en analyse genre et développement	
SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA N°2	<b>Projet proposé</b>	<b>Page 38</b>
	Appui à l'émergence des femmes dans les communes	

## ENVIRONNEMENT URBAIN

### CADRE INSTITUTIONNEL

Les principaux acteurs qui contribuent à l'apport des réponses aux questions environnementales urbaines sont :

- Le ministère en charge de l'urbanisme. Il élabore les TDR nécessaires à la recherche des financements des projets d'assainissement, contrôle les travaux et veille au respect des dispositions des schémas directeurs d'assainissement.
- Le ministère en charge de l'environnement. Il s'occupe des questions relatives à la gestion des déchets ménagers, de l'aménagement et de la gestion des espaces-verts urbains et périurbains, ainsi que de la pollution urbaine.
- La Commission nationale de l'environnement pour un développement durable (CNEDD). Elle assure la coordination des actions en matière d'environnement (urbain comme rural) et à cet effet, élabore, suit et évalue les programmes.

Ces acteurs-clefs collaborent avec les autres ministères, les communes, les partenaires au développement, les ONG et les associations. Parmi les ONG, FABA est l'une des plus actives, bien qu'uniquement implantée à Niamey. Les partenaires au développement et projets concernés sont :

- Le PNUD.
- La Coopération italienne, française, japonaise, allemande et belge.
- La Banque mondiale.
- Le CILS.
- Le PNUE.
- Le fond pour l'environnement mondial.
- Le projet sectoriel eau (PSE)
- Le projet NIGETIP.

La collaboration des principaux acteurs avec les administrations municipales, se fait sous forme d'expertise, d'appui technique et de conseil.

Enfin, sur le plan de la collecte et de la diffusion des informations relatives à l'environnement, les institutions qui y procèdent sont principalement :



- Le ministère en charge de l'environnement ;
- Le ministère en charge de l'urbanisme ;
- Le ministère en charge de la santé publique ;
- Les communes ;
- Les partenaires au développement ;
- Les ONG.

### CADRE LÉGAL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Dans le domaine des dispositions législatives qui concourent à la régulation des activités qui affectent l'environnement, on peut citer :

- La loi cadre sur la gestion de l'environnement ;
- L'ordonnance sur les études d'impact environnemental ;
- Le code forestier et le code de la chasse ;
- Les diverses mesures réglementaires sur la protection des espaces verts.

Cependant la mise en application de ces dispositions est confrontée à certaines contraintes, parmi lesquelles on note :

- La faiblesse des moyens d'actions (insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières) ;
- La méconnaissance des cadres législatifs et réglementaires au niveau des acteurs.



En vue d'apporter une réelle amélioration aux problèmes environnementaux, le gouvernement nigérien a élaboré et adopté une stratégie nationale d'environnement urbain en 2003. Cette stratégie est intégrée dans le plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) qui comporte quatre programmes dont le programme environnement urbain et cadre de vie (PEUCV). Ce programme a été mis en place par la commission technique environnement urbain et cadre de vie créée par arrêté du Premier ministre, le 1er septembre 2003.

Cette Commission est notamment chargée de :

- Élaborer et harmoniser les interventions des acteurs dans le cadre du PEUCV ;
- Donner son avis sur toute question relative à l'environnement urbain et au cadre de vie ;
- Mettre en place un système d'information sur l'environnement urbain et le cadre de vie, et assurer son bon fonctionnement ;
- Veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets dans le cadre du PEUCV ;
- Assurer la synergie avec les autres programmes prioritaires du PNEDD.

La prise en compte des questions environnementales dans les plans et stratégies de développement économique et social, apparaît ainsi à plusieurs niveaux :

- Le plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) ;
- La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ;

- La stratégie nationale de développement urbain (SNDU) ;
- La stratégie nationale de développement rural (SNDR) ;
- La loi cadre sur la gestion de l'environnement (systématisation des études d'impact environnemental).

Sur le plan des meilleures pratiques, il convient de noter le cas de l'assainissement de la ville de Tahoua à travers la réalisation de rues pavées drainantes et de protections anti-érosives. Il s'agit de travaux réalisés dans le cadre d'un projet financé par la coopération allemande avec mise en place d'une machine de fabrication de pavés.

Sur le plan de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des activités, on peut relever trois sources :

- Le budget d'investissement de l'État ;
- Les fiches d'opérations des collectivités ;
- Le financement extérieur (coopération bilatérale et multilatérale).

## SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION

La situation générale de l'environnement urbain se caractérise par :

- Une mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Une insuffisance, voire une absence du réseau de drainage des eaux pluviales dans tous les centres urbains ;
- Une occupation de sites précaires (inondables ; fortes pentes) ;
- Une pollution des sources d'eau (fleuve - mares - nappes phréatiques).
- Une pollution de l'air (poussières et fumées) ;
- De multiples nuisances sonores (garages et autres ateliers).
- Sur le plan des eaux pluviales, rares sont les centres urbains qui disposent d'un réseau d'évacuation (caniveaux). Dans les centres où ce réseau existe, il est vétuste et mal entretenu.



Il convient de noter que certaines activités ponctuelles sont menées à cet effet par :

- Le PNUD ;
- Le PNUE ;
- La FAO ;
- La coopération française, belge, japonaise et allemande.

Toutefois, une meilleure coordination des activités doit être mise en œuvre.

#### IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

- Le renforcement des capacités techniques et matérielles ;
- L'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'environnement urbain ;
- La mobilisation des ressources ;
- La collecte et la diffusion des informations ;
- L'élaboration des programmes d'information et de sensibilisation.

# GOUVERNANCE

## SITUATION

### PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES ATELIERS THÉMATIQUES

THÈME	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	OBSTACLES	BESOINS PRIORITAIRES
Gouvernance Urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence des documents de planification urbaine (SDAU) au niveau de certains centres urbains ;</li> <li>-L'existence de structures et de ressources humaines ;</li> <li>-L'autonomie de gestion ;</li> <li>-L'existence d'un potentiel fiscal ;</li> <li>-Les compétences transférées par les textes sur la décentralisation ;</li> <li>-La mise en place des conseils municipaux élus ;</li> <li>-L'existence d'infrastructures ;</li> <li>-L'existence de services de recouvrement ;</li> <li>-La réalisation des lotissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de suivi des schémas directeurs d'urbanisme ;</li> <li>- L'incivisme fiscal ;</li> <li>- L'inexistence de textes au niveau local ;</li> <li>- Les ingérences politiques ;</li> <li>- La mauvaise organisation des services municipaux ;</li> <li>-L'insuffisance, voire l'absence de données statistiques ;</li> <li>- Faible mobilisation des ressources financières ;</li> <li>-L'insuffisance du personnel municipal ;</li> <li>- La défaillance du mode de recouvrement ;</li> <li>- Le faible niveau de participation de la population ;</li> <li>- Le manque de qualification du personnel municipal ;</li> <li>- La très faible implication des femmes dans la gestion urbaine ;</li> <li>- L'absence d'un contrôle financier indépendant ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la décentralisation;</li> <li>- les partenaires au développement ;</li> <li>- les projets, ONG et associations ;</li> <li>- le contexte démocratique ;</li> <li>- la coopération décentralisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La récession économique ;</li> <li>- L'instabilité politique ;</li> <li>- L'incivisme ;</li> <li>- La corruption ;</li> <li>- Les prises de positions partisans des élus locaux ;</li> <li>- La mauvaise interprétation des textes ;</li> <li>- La non-application des textes ;</li> <li>- L'évasion fiscale ;</li> <li>- Les trafics d'influence ;</li> <li>- Les abus de pouvoir ;</li> <li>- La passivité de la population ;</li> <li>- Le mauvais fonctionnement des institutions locales ;</li> <li>- Les détournements ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration de programmes de sensibilisation et de mobilisation de la population ;</li> <li>- Le renforcement de programmes de sensibilisation et de formation des nouveaux élus locaux ;</li> <li>- La mise en place d'un dispositif de collecte des informations ;</li> <li>- L'élaboration de documents de planification urbaine ;</li> <li>- La réorganisation du fonctionnement des services municipaux ;</li> <li>- L'amélioration du dispositif et du mode de recouvrement ;</li> <li>- Le renforcement des moyens matériels des services techniques municipaux.</li> </ul>

THÈME	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	OBSTACLES	BESOINS PRIORITAIRES
Gouvernance Urbaine		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de programmes de formation du personnel municipal ;</li> <li>- Le manque de formation des nouveaux élus locaux ;</li> <li>- La forte ponction sur le budget municipal par le fonctionnement ;</li> <li>- Le morcellement des terrains réservés aux équipements ;</li> <li>- L'insuffisance du contrôle financier ;</li> <li>- la corruption et l'impunité ;</li> <li>- l'insécurité dans certains quartiers ;</li> <li>- les trafics d'influence ;</li> <li>- l'insuffisance des équipements et infrastructures.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analphabétisme ;</li> <li>- L'incertitude du statut personnel municipal par rapport au nouveau contexte de la décentralisation.</li> </ul>	

<b>GOUVERNANCE</b> N°1	<b>Projet proposé</b>
	Projet d'amélioration du cadre institutionnel du développement urbain (P.DH1)

**LOCALISATION:** Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public.

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 24 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** indéterminés

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**  
Acteurs du développement urbain.

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 620.000 US\$

**SITUATION:** Une multitude d'acteurs interviennent dans le secteur urbain sans une articulation efficiente de leurs actions. Il est apparu cependant un vide du point de vue des acteurs du financement et des opérations de terrains.

**OBJECTIFS:** - Disposer d'une étude diagnostique des acteurs du développement urbain ; - Identifier les acteurs stratégiques manquants ; - Définir un cadre institutionnel adéquat ; - Mettre en place les acteurs stratégiques manquants ; - Lancer tout le mécanisme.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:** - Etude diagnostique réalisée ; - Cadre institutionnel adéquat défini ; - Appui au lancement du mécanisme fourni.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Commander et faire réaliser une étude diagnostique sur les acteurs du développement urbain ; - Définir les stratégies du secteur de point de vue institutionnel ; - Valider ces stratégies ; - Aider à la mise en place des acteurs stratégiques manquants ; - Appuyer le lancement de tout le mécanisme.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE MAÎTRE D'OUVRAGE:** ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public. - Exécution par une cellule de coordination orientée par un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs.



<b>GOUVERNANCE</b> N°2	<b>Projet proposé</b>
	Projet d'amélioration des mécanismes de financement des opérations urbaines (PDH2)

**LOCALISATION:** Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public.

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 12 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Indéterminés

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**  
Acteurs du financement des opérations urbaines.

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 600.000 US\$

**SITUATION:** Toutes les études relatives au secteur urbain font ressortir des faiblesses notoires du mécanisme de financement des opérations de terrains.

**OBJECTIFS:** - Mettre en place un système efficace de financement des opérations urbaines ;  
- Aider à la mise en marche du mécanisme.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:** - Étude diagnostique du système de financement réalisée ; - Cadre adéquat de financement défini ; - Appui au lancement du système fourni.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Commander et faire réaliser une étude diagnostic sur le système de financement des opérations urbaines ; - Définir les stratégies du secteur du point de vue du financement des opérations de terrains ; - Valider ces stratégies ; - Aider à la mise en place des acteurs de financement manquants ; - Appuyer le lancement de tout le mécanisme.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE:** Maître d'ouvrage : ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public. - Exécution par une cellule de coordination orientée par un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs.

<b>GOUVERNANCE</b> N°3	<b>Projet proposé</b>
	Appui à la formation des décideurs politiques sur la gestion administrative et financière du milieu urbain (P.DH 6)

**LOCALISATION:** Ministère de l'intérieur, ministère de l'urbanisme, communes urbaines.

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** Douze mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** 122 personnes

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 218 000 US\$ soit 125.160.000 francs CFA

**SITUATION :** L'administration nigérienne est caractérisée par une insuffisance de formation des décideurs politiques en matière de gestion administrative et financière du milieu urbain.

**OBJECTIFS:** - Donner les rudiments de gestion administrative et financière du milieu urbain aux maires et agents financiers des communes urbaines ;  
- Améliorer la qualité de la dépense municipale.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:** - Étude diagnostic réalisée ; - Supports de formation élaborés - Ateliers de formation tenus

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Recrutement d'un bureau d'études pour l'étude diagnostic puis préparation des supports de formation ; - Ateliers de formation ; - Évaluation des résultats atteints ; - Dissémination des résultats

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE:** - Maître d'ouvrage : ministère de l'intérieur et de la décentralisation ; - Assistant au maître d'ouvrage : ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public - Exécution par une cellule de coordination assistée d'un bureau d'études.

**GOUVERNANCE  
N°4****Projet proposé**

Appui à la formation des professionnels dans la gestion technique du milieu urbain (P.DH 7)

**LOCALISATION:** Ministère de l'intérieur, ministère de l'urbanisme, communes urbaines.

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** Douze mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** 160 personnes

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 286. 000 US\$

**SITUATION:**

**OBJECTIFS:** - Donner des rudiments de gestion technique du milieu urbain aux professionnels; -Améliorer la qualité des investissements physiques et la gestion technique du milieu urbain.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJETL:**

- Étude diagnostic réalisée ; - Supports de formation élaborés - Ateliers de formation tenus

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Recrutement d'un bureau d'études pour l'étude diagnostic puis préparation des supports de formation ; - Ateliers de formation ; - Évaluation des résultats atteints ; - Dissémination des résultats

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE:** - Maître d'ouvrage : ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public - Exécution par une cellule de coordination assistée d'un bureau d'études.

**GOUVERNANCE  
N°5****Projet proposé**

Appui à la formation des techniciens sur les normes standard d'équipement urbains (P.DH 8)

**LOCALISATION:** Ministère de l'intérieur, ministère de l'urbanisme, communes urbaines.

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** Douze mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** 160 personnes

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 286.000 US\$

**SITUATION:** Au Niger il y a des insuffisances de connaissances sur les normes et standards d'équipements au niveau des techniciens.

**OBJECTIFS:** - Améliorer la connaissance des techniciens en matière de normes et standards d'équipements urbains ; - Rationaliser l'équipement urbain ; - Améliorer la qualité des équipements urbains.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:**

- Supports de formation élaborés  
- Ateliers de formation tenus

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Recrutement d'un bureau d'études pour l'étude diagnostic puis préparation de support de formation ; - Ateliers de formation ; - Évaluation des résultats atteints ; - Dissémination des résultats

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE:** - Maître d'ouvrage : ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public - Exécution par une cellule de coordination assistée d'un bureau d'études.

**Projet proposé**

Renforcement des capacités d'intervention de la Direction générale de l'administration territoriale et de la décentralisation (DGAT/D) Localisation

**LOCALISATION:** Ministère de l'intérieur et de la décentralisation

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 36 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Cadres du MI/D, agents des services déconcentrés, élus locaux et agents des services municipaux.

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:** - L'ENA (École nationale d'administration); - Collectivités; - Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public; - Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire.

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 1.127.746 US\$ soit 592.066.465 francs CFA

**SITUATION:** Le Niger vient d'organiser des élections locales au niveau de 265 communes dont 52 communes urbaines. Le MI/D, qui assure la tutelle de ces collectivités à travers la DGAT/D, doit faire face aux besoins d'encadrement et d'appui -conseil de ces communes

**OBJECTIFS:** - Accroître la capacité de la DGAT/D dans son rôle d'encadrement des communes ; - Renforcer les capacités de gestion des communes.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:** - Les capacités de la DGAT/D sont renforcées ; - la gouvernance locale est améliorée ; - les compétences des élus locaux sont renforcées dans la gestion communale ; - l'efficacité des services déconcentrés est renforcée en matière d'appui – conseil aux communes.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Formation (élus, agents des collectivités, cadres centraux, agents des services déconcentrés) ; - Révision et élaboration des textes réglementaires sur la décentralisation ; - Communication & sensibilisation ; - Études.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN ŒUVRE:** Projet exécuté sous tutelle du MI/D avec comme structures ; un comité de pilotage et une cellule de coordination.

**ÉQUIPEMENTS À SE PROCURER:** - Équipement logistique (4x4 double cabine) ; - Matériel informatique ; - Matériel et mobilier de bureau.

## HABITAT ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

### PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES ATELIERS THÉMATIQUES

THÈME	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	OBSTACLES	BESOINS PRIORITAIRES
Habitat et conditions de vie dans les bidonvilles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence de certains équipements et infrastructures ;</li> <li>- L'existence de documents de planification urbaine (SDAU) ;</li> <li>- L'existence de textes et procédures permettant d'assurer la sécurité d'occupation foncière (actes de cession - titres fonciers) ;</li> <li>- la disponibilité en matériaux locaux de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insuffisance des équipements et infrastructures ;</li> <li>- Leur éloignement par rapport à certaines zones ;</li> <li>- Le très faible niveau d'accessibilité des noyaux anciens ;</li> <li>- le coût élevé de cession des terrains lotis ;</li> <li>- la méconnaissance et la non-application des textes</li> <li>- l'absence de programmes d'amélioration de l'habitat ;</li> <li>- l'insuffisance, voire l'absence de viabilisation des quartiers ;</li> <li>- les difficultés de mobilisation des ressources ;</li> <li>- l'absence de dispositif de collecte d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La décentralisation ;</li> <li>- Les partenaires au développement ;</li> <li>- La coopération décentralisée ;</li> <li>- Le programme spécial du président de la république ;</li> <li>- Les projets, ONG et Associations ;</li> <li>- le Code Rural ;</li> <li>- Les organes consultatifs en matière d'Urbanisme et d'habitat ;</li> <li>- Le programme de rénovation du centre – ville de Niamey.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insuffisance ou l'absence de revenus des ménages ;</li> <li>- La passivité de la population ;</li> <li>- La mauvaise interprétation des textes ;</li> <li>- Le manque d'espace ;</li> <li>- Les expulsions ;</li> <li>- La non-application des textes ;</li> <li>- Les événements socio-politiques et économiques ;</li> <li>- L'extension incontrôlée des villes ;</li> <li>- Les ingérences politiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recueil de données statistiques ;</li> <li>- La sensibilisation et la mobilisation de la population ;</li> <li>- Le renforcement des capacités du personnel municipal ;</li> <li>- La sensibilisation et la formation des nouveaux élus locaux ;</li> <li>- L'extension des réseaux d'électricité et d'alimentation en eau potable ;</li> <li>- L'aménagement de la voirie ;</li> <li>- La protection des habitations contre les risques d'inondation et d'érosion ;</li> <li>- Le renforcement des services sociaux de base ;</li> <li>- La viabilisation des quartiers périphériques ;</li> <li>- La restructuration des noyaux anciens et des quartiers d'habitat spontané.</li> </ul>



**LOCALISATION :** Centres Urbains du Niger

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 60 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** ¼ de la population urbaine du Niger : environ 520.000 habitants

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**

- Coopération Bilatérale : Belgique, Pays-Bas, Italie, Allemagne, etc - Coopération multilatérale : BM - SNU - UE - Cities alliance - Coopération décentralisée :

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** environ 12.069.565 US\$ sur la base d'un investissement de 10.000 francs CFA / bénéficiaire.

**SITUATION:** La plupart des villes du Niger comportent un ou plusieurs quartiers anciens où les populations connaissent des conditions de vie et d'habitat très difficiles. La population résidant dans ce genre de quartier est estimée à ¼ de la population urbaine du Niger soit environ 520.000 personnes.

**OBJECTIFS:** ue année un ensemble de quartiers anciens regroupant environ 7.500 concessions et améliorer, par ce biais, le cadre de vie d'environ 105.000 personnes parmi lesquelles celles vivant sous le seuil de pauvreté et d'extrêmement pauvreté.

**IL S'AGIRA CONCRÈTEMENT DE :**

- Restructurer les quartiers anciens en les dotant d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs manquants ; - Doter un maximum de concessions de ces quartiers d'équipements sanitaires individuels. - Aménager, parallèlement à la réhabilitation, de nouvelles zones d'habitat dotées d'infrastructures et équipements similaires et devant accueillir en priorité les populations à déplacer pour les besoins de restructuration et ou mise en place d'équipements collectifs

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:**

- Amélioration des conditions de Vie et d'Habitat dans les quartiers concernés - Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des quartiers concernés

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

Réhabilitation et/ou mise en place d'infrastructures dans les quartiers concernés - Mise en place des services sociaux manquant dans les quartiers concernés.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA**

**MIS EN ŒUVRE:** Projet exécuté sous : - Tutelle technique du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public; - Maîtrise d'ouvrage des mairies concernées et avec l'assistance du maître d'ouvrage de l'ANRAU.

**ÉQUIPEMENTS À SE PROCURER:**

Titre du Projet : Projet d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des quartiers sous équipés des villes du Niger (P.DH 4)

**LOCALISATION:** Centres urbains du Niger

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 60 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** 1/3 de la population urbaine du Niger : environ 700.000 habitants

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**

- Coopération bilatérale : Belgique, Pays-Bas, Italie, Allemagne, etc. - Coopération multilatérale : BM - SNU - UE - Cities alliance , etc. - Coopération décentralisée :

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 15.217.500 US\$ soit environ 8.750.000.000 francs CFA sur la base d'un investissement de 12.500 francs CFA / bénéficiaire.

**SITUATION:** La plupart des villes du Niger comportent plusieurs quartiers sous équipés (lotissements ordinaires non viabilisés) ou les populations connaissent des conditions de vie et d'habitat très difficiles. La population résidant dans ce genre de quartier est estimée à 1/3 de la population urbaine du Niger soit environ 700.000 personnes.

**OBJECTIFS:** Ce Projet vise l'objectif d'aménager chaque année un ensemble de quartiers sous équipés regroupant environ 10.000 concessions et améliorer, par ce biais, le cadre de vie d'environ 131.600 personnes parmi lesquelles celles vivant sous le seuil de pauvreté et d'extrêmement pauvreté. Il s'agira concrètement de doter les quartiers établis sur lotissements classiques (sans viabilisation) d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs non encore mis en place.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:**

- Amélioration des conditions de vie et d'habitat dans les quartiers concernés ; - Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des quartiers concernés.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** -

Mise en place d'infrastructures dans les quartiers concernés ; - Mise en place des services sociaux manquant dans les quartiers concernés.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA**

**MIS EN ŒUVRE:** Projet exécuté sous :

- Tutelle technique du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public;- Maîtrise d'ouvrage des mairies concernées et avec l'assistance du maître d'ouvrage de l'ANRAU.

**ÉQUIPEMENTS À SE PROCURER:**

**LOCALISATION:** Centres urbains du Niger

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 60 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** 1/6 de la population urbaine du Niger : environ 350.000 personnes.

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:**

- Coopération bilatérale : France, Belgique, Pays-Bas, Italie, Allemagne, etc. - Coopération multilatérale: BM, SNU, UE, Cities alliance, etc. - Coopération décentralisée

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 6.087.000 US\$ soit environ 3.500.000.000 francs CFA sur la base d'un investissement de 10.000 francs CFA / bénéficiaire.

**SITUATION:** La plupart des villes du Niger comportent une ou plusieurs zones de peuplement non-réglées où les populations connaissent des conditions de vie et d'habitat très difficiles. La population résidant dans ce genre de quartier est estimée à 1/6 de la population urbaine du Niger soit environ 350.000 personnes.

**OBJECTIFS:** Ce projet vise l'objectif de réhabiliter chaque année un ensemble de zones de peuplement non réglées regroupant environ 5.000 concessions à améliorer. Par ce biais, le cadre de vie d'environ 70.000 personnes parmi lesquelles celles vivant sous le seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté.

**IL S'AGIRA CONCRÈTEMENT DE :**

- Restructurer les zones de peuplement non réglées en les dotant d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs manquants; - Doter un maximum de concessions de ces zones d'équipements sanitaires individuels ; - Aménager, parallèlement à la réhabilitation, de nouvelles zones d'habitat dotées d'infrastructures et équipements similaires et devant accueillir en priorité les populations à déplacer pour les besoins de restructuration et ou mise en place d'équipements collectifs ;

**PRINCIPAUX PRODUITS DU**

**PROJET:** - Amélioration des conditions de vie et - Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des quartiers concernés.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:**

- Réhabilitation et/ou mise en place d'infrastructures dans les quartiers concernés ; - Mise en place des services sociaux manquant dans les quartiers concernés.

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA**

**MIS EN ŒUVRE:** Projet exécuté sous : - Tutelle technique du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du domaine foncier public ; - Maîtrise d'ouvrage des mairies concernées et avec l'assistance au maître d'ouvrage, d'une agence d'aménagement.

**ÉQUIPEMENTS À SE PROCURER:**

## SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA

### PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DES ATELIERS THEMATIQUES

THÈME	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	OBSTACLES	BESOINS PRIORITAIRES
Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de femmes conseillères et maires parmi les nouveaux élus locaux ;</li> <li>- L'existence de groupements féminins ;</li> <li>- L'existence d'un ministère et des services ayant spécifiquement en charge la promotion de la femme ;</li> <li>- La prise en compte dans les budgets municipaux (à travers les fiches d'opération) des activités féminines ;</li> <li>- L'existence d'institutions féminines de micro-crédit ;</li> <li>- La loi sur le quota ;</li> <li>- La prise en compte dans les projets sectoriels de la dimension genre ;</li> <li>- La formation sur l'entreprenariat féminin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'absence d'un programme genre au niveau de toutes les municipalités ;</li> <li>- L'insuffisance, voire l'absence de données par sexe ;</li> <li>-L'inexistence de cadre législatif et réglementaire à l'échelle des communes ;</li> <li>-L'analphabétisme des femmes ;</li> <li>-Les pesanteurs socioculturelles ;</li> <li>- Le manque de formation du personnel communal en genre ;</li> <li>- La faiblesse de l'intérêt accordé à la dimension genre par les autorités municipales ;</li> <li>-L'insuffisance de l'engagement des femmes dans les activités et actions de gestion urbaine ;</li> <li>-L'insuffisance des données statistiques ;</li> <li>-L'insuffisance de fiabilité des données ;</li> <li>-L'absence de spécialistes en genre au sein des municipalités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La décentralisation ;</li> <li>- Les partenaires au développement ;</li> <li>- Les projets, associations, ONG et groupements d'intérêt économique ;</li> <li>- Le programme spécial du président de la république ;</li> <li>- L'observatoire sous-régional pour la promotion de la femme ;</li> <li>- Le recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pesanteurs socioculturelles ;</li> <li>- La non-application des textes ;</li> <li>- La mauvaise interprétation des textes ;</li> <li>- Les difficultés de mobilisation des ressources ;</li> <li>- La conjoncture économique ;</li> <li>- La méconnaissance des textes ;</li> <li>- L'égoïsme des hommes ;</li> <li>- L'indisponibilité des données ;</li> <li>- Les trafics d'influence et les ingérences politiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place de structures municipales spécialisées en genre ;</li> <li>-L'élaboration de modules et l'organisation de sessions de formation en genre pour tous les acteurs municipaux ;</li> <li>- Le renforcement et la promotion des activités féminines génératrices de revenus ;</li> <li>-L'intégration du genre dans toutes les actions de planification et de gestion urbaine ;</li> <li>- La collecte de données statistiques ;</li> <li>- La diffusion des textes ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des conseillers et conseillères.</li> </ul>



**LOCALISATION INSTITUTIONNELLE:**

Direction des études et de la programmation.  
Ministère de la promotion de la femme  
et de la protection de l'enfant. BP 11  
286 Ny Niger. Tél 73 40 89

**PERS À CONTACTER :** Mr Kader  
Mahamane Daouda directeur ; Omar  
Ali, chef division coopération

**DURÉE ESTIMÉE EN MOIS:** 24 mois

**BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS:** Personnel des  
directions des études et de la programmation des  
ministères, directions régionales et départementales  
des ministères techniques, ONG.

**PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION:** Autres  
ministères techniques, SNV, REGECA-NIGER

**COÛT ESTIMÉ EN US\$:** 400 000 US\$

**SITUATION DU PROBLÈME:** Le problème central de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement au Niger, est l'insuffisance voire le manque de visibilité de l'approche genre dans les politiques et programmes du gouvernement ainsi que dans les actions des organisations de la société civile. Malgré les formations et sensibilisation en genre, organisées à l'endroit de plusieurs acteurs dont les secrétaires généraux des ministères, les directeurs des études et de la programmation des ministères, des députés, des membres du gouvernement, les journalistes, les leaders d'opinion, etc., force est de constater que la réelle prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement reste timide. Il en résulte des difficultés pour les femmes à accéder à la santé, aux structures sanitaires ; à la justice... Les dispositions en vigueur comportent encore des clauses discriminatoires à l'égard de la femme (la coexistence de trois sources de droit conduit très souvent à une mauvaise interprétation des dispositions, notamment dans l'accès aux instances de prise de décisions); au plan de l'éducation, un déséquilibre dans l'accès à l'école et la faiblesse du taux d'achèvement au secondaire ; au plan de l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable : les décisions relatives à l'emplacement d'un point d'eau et à son entretien excluent les femmes qui sont pourtant les principales utilisatrices des infrastructures.

En milieu urbain l'assainissement (entretien des concessions et balayage des rues) est du domaine exclusif de la femme ; dans le domaine de l'économie, les données statistiques ne tiennent pas souvent compte de l'apport de la femme, etc. La relecture de la stratégie de réduction de la pauvreté en vue d'une meilleure prise en compte du genre n'a pas encore donné les effets escomptés. Cette situation est le résultat d'une insuffisance des capacités techniques des cadres et des structures qui sont chargés de faire de l'approche genre une question transversale.

**OBJECTIFS:** - Disposer d'une masse critique de compétences avérées en genre au niveau des DEP et structures régionales et départementales chargées de la coordination et du suivi évaluation des projets - Renforcer les capacités d'analyse et d'intégration genre des structures chargées de l'élaboration des politiques et programmes sectoriels ; - Susciter la prise en compte du genre dans les politiques et programmes sectoriels

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:**

- Système de coordination et suivi d'évaluation en matière de genre opérationnel ; -Un cadre institutionnel d'intervention existant et reconnu.

**PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET:** - Stages de spécialisation et ateliers de formations en analyse genre à l'intention d'un noyau de formateurs, cadres centraux, régionaux, départementaux, responsables communaux, ONG, leaders d'opinion (en genre et budget, genre et planification, genre et droit, genre et santé, genre et émergence de la femme, etc.);- Analyse des politiques sectorielles et intégration du genre dans les politiques et programmes sectoriels ;

- Equipements (logistiques, fournitures, etc.) ;
- Missions de suivi et évaluation sur le terrain;
- Ateliers de vulgarisation des politiques et programmes sectoriels genre sensible ;

**COORDINATION DU PROJET**

**DÉCRIRE COMMENT LE PROJET**

**SERA MIS EN ŒUVRE:** 1er niveau : un chef de projet qui sera responsable des résultats du projet. À ce titre, il assurera la gestion administrative et financière du projet.

2ème niveau : la direction des études et de la programmation du MPF/PE qui coordonnera la mise en œuvre des activités du projet ;

3ème niveau : les directions régionales du MPF/PE qui assureront la coordination des activités dans leurs zones d'intervention respectives.

## MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET

Il sera mis en place un comité de pilotage qui se réunira tous les 6 mois. Il sera présidé par le secrétaire général du ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant et comprendra le chef de projet, le directeur des études et de la programmation des ministères impliqués.

Equipements à se procurer

- 1 Toyota 4 x 4 (PRADO) et 1 moto Yamaha 125 ;
- 2 micro-ordinateurs et accessoires ;
- 2 micro-ordinateurs portables
- 1 photocopieur;
- 1 réfrigérateur ;
- Rames de papiers et fournitures de bureau.
- 1 data how

### LOCALISATION INSTITUTIONNELLE:

Réseau genre et créativité en Afrique (REGECA) cellule du Niger qui est une ONG de promotion de l'égalité et l'équité entre les sexes. B.P 12 758 Niamey-Niger ; Personnes à contacter : Goza Nana Aïcha (Présidente) : Tél (00227) 99 08 04; Ladoua Aï (vice Présidente) ; Tél (00227) 97 96 37 Email oubale@yahoo.fr; Sidi Fatouma Mahamane (Responsable Unité études et recherches) : tél (00227) 81 14 23, Email fatoumadela@yahoo.com

**DURÉE:** 24 mois

**LES GROUPES CIBLÉS:** - Les femmes et les hommes élu(e)s (les conseillers et les conseillères des communes - Les femmes leaders et ou à potentiel leader - Les hommes garants de la tradition/ culture: les leaders d'opinion traditionnels et religieux de dix communes, de deux des huit régions du pays.

### BÉNÉFICIAIRES DES EFFETS INDUITS :

Les groupes ciblés, les femmes, la communauté (hommes et femmes) des localités ciblées et des autres localités du pays.

### PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION: \*

Organisation néerlandaise de développement (SNV/Niger) qui est une organisation d'appui conseil reconnue comme leader en matière de genre dans la sous région.

\* École nationale d'administration et de la magistrature (ENA/M) qui dispose de modules, et d'autres expériences sur les questions techniques liées à la décentralisation.

**COÛT ESTIMÉ EN DOLLARS US:** 750.000 US\$

(la) Problématique: La protection et l'affirmation des droits des femmes constituent un élément clé au développement durable et équitable. Pourtant, qu'il s'agisse du droit à la santé, à l'éducation ou l'accès à un niveau de vie suffisant (alimentation, logements adéquats...), la jouissance effective par les femmes reste hypothéquée au Niger du fait de la conjugaison d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels les pesanteurs socioculturelles.

Le pays vient d'organiser ses premières élections municipales au niveau de 265 communes. En faveur d'une loi exigeant un quota minimum pour l'un ou l'autre des sexes, 670 femmes sur un total de 3747 viennent d'être élues conseillères municipales dont 40 sont maires ou adjointes au maire. C'est une avancée significative. Mais si aucune mesure n'est prise dans le sens de valoriser et de rentabiliser ces acquis, le pouvoir fragile de ces nouvelles élues risque d'être fictif voire marginalisé. Ce qui ne favoriserait pas l'égalité et l'équité entre les sexes prônés par la CEDEF et les autres instruments juridiques internationaux et nationaux (les objectifs mondiaux de développement (OMD) et la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du Niger). Il est à craindre que l'échec de ces pionnières ne constitue une entrave au mouvement d'éveil amorcé sur la nécessité de la participation des femmes aux instances décisionnelles. En effet, la décentralisation, parce qu'elle modifie la relation entre la population et l'État, a des répercussions sur l'accès, l'exercice des citoyens et surtout des citoyennes à certains droits établis par les textes législatifs internationaux et nationaux. Le respect de ces droits a été jusque là relativement garanti par l'État sous la pression des organisations de défense des droits humains. Avec le désengagement de l'État et la redistribution des pouvoirs et des compétences, la protection et la promotion des droits civils, politiques, sociaux ou culturels des femmes peuvent être sacrifiées sur l'autel des réformes décentralisatrices.

Le défis à relever est donc de s'appuyer sur le principe de la bonne gouvernance, sur les femmes conseillères au côté des hommes conseillers, sur les femmes leaders et ou à potentiel leader, sur les leaders d'opinion hommes pour amener les femmes à être des véritables actrices de développement des communes et à se faire accepter et reconnaître comme tel.

**BUT:** Le but visé est de favoriser l'émergence des femmes au niveau décentralisé sans s'aliéner le soutien des hommes ; et cela en :

- Amenant les femmes leaders ou à potentiel à se convaincre qu'elles ont des talents et des mérites à faire valoir aussi bien quand elles affrontent des hommes que des femmes.
- Veillant, tout en restant attentives aux problèmes des autres composantes de la communauté, pour que les problèmes des femmes soient convenablement posés, pris en compte et traités
- Posant les questions des femmes à l'ordre des débats publics
- Faisant de l'approche genre la voie consensuelle pour prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes à la base ainsi que la nécessaire complémentarité entre eux.

**OBJECTIFS:** - Identifier les besoins institutionnels et les outils d'accompagnement nécessaires à la responsabilisation des femmes élues et leaders dans la dynamique de la décentralisation ;

- Renforcer les capacités et les compétences des conseillères et des conseillers ainsi que des autres femmes leaders ou à potentiel leader ;
- Doter les conseillers et les conseillères des outils pour mieux accomplir leur mission ;
- Créer un environnement favorable à la prise en compte effective des préoccupations dans les plans de développement des communes, les programmes et les projets communaux et au respect des droits des femmes et leur jouissance effective ;
- Rendre plus positive l'image des femmes et éliminer les préjugés qui pèsent sur elles ;
- Capitaliser les expériences en vue de les multiplier dans d'autres entités ou pays.

**PRINCIPAUX PRODUITS DU PROJET:** - État des lieux des besoins institutionnels et outils de responsabilisation des conseillers et conseillères opérés ;

- les conseillères et les conseillers genre sensibles et techniquement compétents dans leur mission ;
- Emergence des femmes, véritablement leaders et confiantes en elles dans leur fonction et leur milieu
- Interventions de développement ont pris en compte équitablement les intérêts et les aspirations des femmes et des hommes ;
- Meilleure acceptation et reconnaissance des rôles des femmes et l'exercice de leurs droits par les garants de la tradition (leaders religieux et traditionnels) ;

- Expériences répétées, archivées et partagées.

Principales activités du projet: - Étude sur les besoins institutionnels et les outils de responsabilisation des femmes

- Production des outils adaptés au contexte et aux milieux
- Création et alimentation d'une banque de données
- Recensement des femmes leaders et à potentiel leader
- Organisation des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation adaptés à chaque groupe cible sur la base des résultats de l'étude
- Production des émissions et leur diffusion sur les radios communautaires en vue de provoquer un changement de comportement en faveur de l'égalité et de l'équité hommes -femmes
- Organisation des élues et des femmes leaders en groupes de co-développement et en réseaux
- Appui de la SNV à l'accompagnement de tout le processus d'exécution du projet
- Appui institutionnel à REGECA pour le suivi -évaluation des activités

#### **DÉCRIRE COMMENT LE PROJET SERA MIS EN OEUVRE:**

REGECA opte pour une équipe légère en vue de faire profiter le maximum des fonds aux communes : Au niveau national la coordination du projet revient au REGECA qui engagera une personne à cet effet. Cette structure sera appuyée par l'ENAM dans l'exécution des formations et la SNV qui accompagnera tout le processus de l'exécution sur tous les aspects. Au niveau de chaque région un correspondant de REGECA sera recruté. Il sera le point focal au niveau régional. Au niveau de chaque commune il sera identifié un homme et une femme qui seront les répondants et qui prendront la relève dans l'exécution et la poursuite des activités après le projet.

#### **ÉQUIPEMENTS À SE PROCURER:**

- Matériel didactique y compris audiovisuel

- Une toyota 4x4
- 3 micro- portables (2 régions + national)
- 2 motos cross
- 1 micro -ordinateurs et accessoires
- 1 photocopieur
- 1 data show
- mobilier de bureau

## ENVIRONNEMENT URBAIN

### PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DES ATELIERS THEMATIQUES

THÈME	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	OBSTACLES	BESOINS PRIORITAIRES
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence de documents de planification Urbaine (SDAU) prenant en compte les problèmes d'environnement urbain ;</li> <li>- L'existence de structures communales et de services déconcentrés chargés de l'environnement ;</li> <li>- L'existence de textes et de structures de portée nationale ;</li> <li>- L'existence d'une Stratégie Nationale de l'Environnement Urbain ;</li> <li>- L'existence de la documentation en matière d'environnement ;</li> <li>- L'existence d'un potentiel fiscal ;</li> <li>- L'existence de personnel chargé de la voirie ;</li> <li>- L'existence d'associations communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de vulgarisation des textes</li> <li>- L'insuffisance, voire l'absence de moyens d'entretien de la voirie et de ramassage des déchets ;</li> <li>- L'insuffisance, voire l'absence de certaines données statistiques ;</li> <li>- Les mauvais comportements de la population ;</li> <li>- L'insuffisance de la sensibilisation ;</li> <li>- Le manque de textes d'application de certaines lois ;</li> <li>- L'incivisme fiscal ;</li> <li>- La faiblesse de la mobilisation des ressources ;</li> <li>- L'absence de données désagrégées au niveau local, voire national ;</li> <li>- Le manque de moyens de collecte des données au niveau local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La décentralisation ;</li> <li>- Les partenaires au développement ;</li> <li>- La coopération décentralisée ;</li> <li>- Les projets, ONG et Associations ;</li> <li>- Les divers textes et codes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mauvaise interprétation des textes ;</li> <li>- La non-application des textes ;</li> <li>- La multitude d'acteurs ;</li> <li>- L'analphabétisme et incivisme fiscal ;</li> <li>- La pollution ;</li> <li>- La faiblesse des revenus des ménages ;</li> <li>- Les difficultés de mobilisation des ressources ;</li> <li>- La mauvaise organisation des services municipaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La dotation en moyens matériels et humains des services municipaux ;</li> <li>- L'élaboration de programmes de sensibilisation et de mobilisation de la population ;</li> <li>- La promotion du partenariat ;</li> <li>- L'amélioration du dispositif et du mode de recouvrement des taxes ;</li> <li>- La mise en place de structures et de dispositifs de collecte de données à l'échelle locale.</li> </ul>



## ACRONYMES:

ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International
AFD :	Agence Française de Développement
AFVP:	Association Française des Volontaires du Progrès
AIME:	Association Internationale des Maires Francophones
ANU :	Atelier National d'Urbanisme
ANRAU :	Agence Nigérienne de Réhabilitation et d'Aménagement
CELTEL:	Société d'Exploitation de Téléphone Cellulaire
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CERMES :	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Méningites et les Schistosomiasis
CEDEF :	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination de la Femme
CPCT :	Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales
C.S.I. :	Centre de Santé Intégré
CREDD :	Conseil Régional de l'Environnement pour un Développement Durable
E.N.A. :	Ecole Nationale d'Administration
FAC :	Fonds d'Aide à la Coopération
FEVVF :	Femmes et Enfants Victimes de Violences Familiales
GIE :	Groupement d'Intérêt économique
HCRAD :	Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation
IUTS :	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires.
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LUCOFEM :	Lutte Contre les Violences faites aux Femmes et Enfants Mineurs
MECREF :	Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour les Femmes
NIGETIP :	Agence Nigérienne de Travaux d'Intérêt Public pour l'emploi
NIGELEC :	Société Nigérienne d'Electricité
ONPE :	Office National des Postes et d'Epargne
O.S.C :	Organisation de la Société Civile
P.A.D.U.M. :	Projet d'Appui au Développement Urbain et Municipal
P.R.I.U. :	Projet de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines
P.S.E. :	Projet Sectoriel Eau
PEUCV :	Programme pour l'Environnement Urbain et Cadre de Vie

PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PAC :	Programme d'Actions Communautaires
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDUN :	Projet Plan Directeur d'Urbanisme de la Ville de Niamey
R.G.P. :	Recensement Général de la Population REGECA : Réseau Genre et CréativitéS.
D.A.U. :	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
S.E.E.N :	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SAHELCOM :	Société d'Exploitation de Téléphonie Cellulaire
S.R .P. :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
S.N.D.U. :	Stratégie Nationale de Développement Urbain
SONUCI :	Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière
SONITEL :	Société Nigérienne de Télécommunication
SNDR :	Stratégie Nationale de Développement Rural
SFD :	Système Financier Décentralisé
S.N.V.	Services Néerlandais des Volontaires
TDR :	Termes De Références
UNPFA :	Union pour la Promotion de la Femme Nigérienne
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



## PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA

### RÉALISATION DU PROFIL NATIONAL DU NIGER

#### **NOMS DES PERSONNES, LEUR FONCTION ET LES ORGANISATIONS AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT:**

Aboubacar Sahabi.	Administrateur Délégué de la Commune de Myrriah
Maman Aminou Yacouba.	Secrétaire Général Mairie Mirriah
Karamba Ibrahim.	Chef Service Urbanisme et Habitat (DRUH ZR)
Adamou Bagouari.	Service Communal de la Santé
Falalou Annou Mahaman.	Chef Service Développement Social et Promotion de la Femme
Amadou Oussein.	ONG Alwashi / Mirriah
Mme Halima Boukari.	ONG Sapta / Mirriah
Chaibou Touzoukou Secrétaire.	Municipal Mirriah
Aboubacar Rabiou.	Représentant ONG Alwashi Mirriah
Mati Moustapha.	ONG NSEC YARDA
Elhadj Daouda Moustapha.	Société d'Electricité (NIGELEC)
Ali Salissou.	Chef Service Communal de l'Environnement
Malam Chaibou Mijitaba.	Inspection Enseignement de Base
Yahaya Issa.	Alphabétisation de Base Mirriah
Mahamadou Attaouri.	Ressources Animales Mirriah
Assane Mamadou.	Chef Service Communal du Développement Communautaire
Amankoye Mahamadou.	Société des Eaux (SEEN)
Ibro Alkassoum.	Consultant
Sidi Zakari.	Direction des Etudes et de la Programmation /MUH/DFP
Mahamadou Aboubacar.	ONG Aquadev Mutuelle d'Epargne et de Crédit

#### **CONTACTS :**

Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA),

E-mail: [alioune.badiane@unhabitat.org](mailto:alioune.badiane@unhabitat.org)

Alain Grimard, Coordinateur du programme,

E-mail: [alain.grimard@unhabitat.org](mailto:alain.grimard@unhabitat.org)

Joseph Guiebo, Conseiller Principal chargé de l'Afrique francophone.

Email: [joseph.guiebo@unhabitat.org](mailto:joseph.guiebo@unhabitat.org)